

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

"She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world docilely from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing, to my mind, a great disservice to the Commonwealth."

(1-X-37)

Lord Tweedsmuir

Directeur: Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

Montréal, jeudi 17 janvier 1946

VOLUME XXXVII — No 13

REDACTION ET ADMINISTRATION

430 EST, NOTRE-DAME, MONTRÉAL

TELEPHONE: 3381 BElair 3381

BOIRES, DIMANCHES ET FETES

Administration: BElair 3381

Rédaction: BElair 2984

Gérant: BElair 3381

L'Angleterre offre trois de ses mandats au Conseil de Tutelle

La réforme de la constitution et la langue française

Le discours-manifeste de M. Godbout — Le bilinguisme officiel et l'autonomie provinciale — La proie pour l'ombre

M. Adélard Godbout a prononcé au début de la semaine un discours qui prend l'allure d'un manifeste. Le Canada affirme que ce discours est "M. Godbout engage la jeunesse à le suivre dans les voies de la lumière" à l'histoire. Le commentateur du Canada, qui paraît mieux entraîné à l'analyse des oeuvres poétiques que des documents politiques, termine son article par cette exclamation: "Croire à la lumière...! Comme c'est magnifique!" En dépit du diptychisme du Canada, qui souligne avec une ironie inconsciente tout ce qu'il peut y avoir de grandiloquent et de flou dans ces considérations sur la révolution mondiale et le progrès humain, il est cependant des déclarations du chef libéral provincial qui revêtent une importance considérable à la veille de la conférence fédérale-provinciale.

Si les paroles de M. Godbout ont un sens, si ses tirades enflammées contre l'isolationisme sont autre chose qu'un sacrifice oratoire à une mode courante depuis la guerre, elles constituent une invitation aux Canadiens français à renoncer à leur particularisme et à se créer une mentalité pancanadienne. Si la grande déclaration touchant la nécessité d'une réforme constitutionnelle est autre chose qu'une manoeuvre politique pour embêter M. Duplessis, elle constitue une invitation aux Québécois à accepter les propositions du gouvernement King et à abandonner au gouvernement fédéral une partie des pouvoirs provinciaux en matière de législation fiscale et sociale. En échange de ces sacrifices qu'il serait apparemment disposé à consentir en notre nom, M. Godbout revendique une nouvelle définition constitutionnelle des droits de la langue française.

Le pacte fédéral, dit-il, est dénué sur un autre point dont je ne me cache pas l'importance: le caractère bilingue de la Confédération. Je le dis sans ambages: il faut que le Canadien français soit chez lui de Halifax à Vancouver; il faut que sa langue y ait droit de cité; il faut qu'il ait partout, dans son pays, le sentiment d'être dans son pays et non pas dans un territoire hostile; il faut que ce droit légitime lui soit reconnu, non pas par tolérance de ses compatriotes de langue anglaise, mais par le texte même de la Constitution. Il faut en un mot que la Constitution exprime les droits de l'homme, soit la charte de ses aspirations dans le monde nouveau qui lui impose de nouveaux devoirs. S'agit-il de souveraineté nationale? Non pas. Il s'agit d'intégrité nationale. Car s'il est légitime d'exiger de l'homme contemporain qu'il abdique son nationalisme, qu'il renonce à son isolement, qu'il accepte des sacrifices personnels pour le bien de l'ensemble, comme il serait stupide de lui ôter du même coup tout ce qui donne du prix à sa propre liberté: la langue qu'il parle, le Dieu qu'il prie et ces mille richesses spirituelles et morales qui sont cristallisées dans ses traditions. Et j'ai la ferme conviction que la jeunesse canadienne-française, qui a grandi en même temps que naissaient les merveilles du monde nouveau, ne refusera point d'accepter ce devoir dans le Canada de demain si elle y trouve en même temps la garantie de nos libertés et la pleine reconnaissance de ses droits.

Escompte des tirades sur le progrès, la science et la fraternité universelle, on ne saurait qu'endosser les observations et les réclamations de M. Godbout touchant les droits du français et le caractère bilingue de la Confédération. Il reste à voir si la réforme qu'il propose en ce sens a quelque chance d'être agréée de nos compatriotes de langue anglaise. Il reste surtout à voir si une nouvelle définition des droits constitutionnels de la langue française ne constituerait pas une satisfaction plutôt platonique en regard de l'abandon des pouvoirs qui ont favorisé l'épanouissement des institutions et de la culture dont elle est l'expression.

M. Godbout a parfaitement raison lorsqu'il se plaint de ce que les nôtres ont souvent le sentiment de se trouver en territoire hostile dans les limites mêmes du Canada. Il a parfaitement raison de trouver insuffisant l'article de la Constitution qui est censé garantir les droits de la langue française.

Les Canadiens français ont toujours considéré depuis 1867 que le Canada était un pays bilingue et que la Constitution reconnaît également le français et l'anglais comme langues officielles. Ils ont donc été surpris de se voir, toutes les fois que l'on violait les droits de la langue française. On ne paraît pas se rendre compte chez nous que dans l'esprit de la majorité de nos associés de langue anglaise il n'existe au Canada qu'une langue officielle — l'anglais — et une langue seconde qui bénéficie de par la Constitution de certains privilèges limités. La politique de la "réservation québécoise" répond à une conception juridique.

Que dit en effet l'article 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord? Simplement ceci: "Dans les Chambres du Parlement du Canada et les Chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage des deux langues sera obligatoire; et dans toute procédure ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'un ou de l'autre de ces langues. Les actes du Parlement du Canada et de la Législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues".

En se fondant sur l'esprit de la loi, les politiques et juristes de langue française ont toujours soutenu que le français était l'une des deux langues officielles du Canada. En s'appuyant sur la lettre, les politiques et juristes de langue anglaise ont voulu restreindre l'usage du français aux circonstances énumérées dans le texte de l'article 133.

Une déclaration faite par M. R. G. Geary, de Toronto, qui fut pendant quelque temps ministre de la Justice dans le cabinet Bennett, au cours du débat sur la monnaie bilingue en 1934 illustre bien cette conception restrictive de l'article 133. "Cette loi, disait-il en parlant de l'A.A.B.N., est pour ainsi dire un compromis. Dans tous les cas, c'est le résultat d'un accord conclu en 1867, entre des éléments qui avaient parfois pour ainsi dire été en conflit. Ce n'est pas une loi qui satisfait tous les gens de ma province. C'est cependant une loi sous le régime de laquelle les gens de ma province ont vécu et à laquelle ils ont conformé leurs actes politiques ou autres, non pas toujours parce qu'ils l'aimaient, mais parce qu'ils avaient dit qu'ils agiraient ainsi et qu'ils entendaient s'en tenir à cet accord et se conformer aux dispositions de cette loi... Rien n'autorise les concessions qui sortent des cadres de cette loi. Mes commentateurs ne veulent pas de compromis en marge du marché conclu en 1867 et sous le régime duquel nous vivons depuis; ils ne m'ont pas autorisé à consentir un tel compromis".

Lorsque cette question de la monnaie bilingue avait été soumise au concubinaire, M. F. W. Turnbull, député de Regina, avait proposé qu'on s'en remit aux tribunaux du soin de décider si l'emploi du français est constitutionnel ailleurs que dans les cas expressément prévus par l'article 133. Si les Canadiens français sont sûrs de leurs droits, disait-il, ils ne doivent éprouver aucune répugnance à soumettre la question aux tribunaux; pour notre part, nous nous en tenons à la Constitution.

MM. Durand, Sauvé et leurs collègues conservateurs de langue française eurent assez de clairvoyance pour ne pas donner dans le panneau et risquer qu'un jugement fondé sur l'interprétation littérale du texte de la Constitution ne vint ainsi limiter les droits du français. Ils préférèrent poursuivre la lutte sur le terrain politique plutôt que sur le terrain juridique. Ils se rendirent compte que les précédents valaient au moins autant que les textes en régime britannique et ils ont obtenu la monnaie bilingue, sous une forme imparfaite que M. Lapointe devait corriger quelques années plus tard.

Pourquoi le texte de l'article 133 est-il aussi ambigu, aussi peu satisfaisant? Peut-être parce que les Pères de la Confédération n'avaient pas réussi à s'entendre à la conférence de Québec dont les procès-verbaux sont fort incomplets et qu'ils s'en sont remis à l'avenir du soin de trancher la question.

A lire l'histoire du sénateur Chapais, on a cependant l'impression que le texte de l'article 133 était apparu comme fort satisfaisant à l'époque. "Depuis la conquête, dit l'historien, c'est la première fois que notre langue reçoit une telle sanction constitutionnelle. En 1763, le traité de Versailles reste muet sur ce point, pourtant si grave. En 1774, l'Acte de Québec le laisse également dans l'ombre. En 1791, la constitution dont William Pitt est le promoteur ne contient rien au sujet de la langue. Et si un *modus vivendi* plutôt satisfaisant s'établit à la suite du grand débat de 1793, ce n'est pas là une reconnaissance des droits légaux du français. En 1840, sombre année, notre idiome est formellement prosaïté par la Constitution qu'on nous impose. Sans doute, en 1848, cet article odieux est révoqué par le Parlement britannique et notre Législature recouvre sur ce point sa liberté d'action. Mais ce n'est pas encore la promulgation d'un droit constitutionnel".

Nos parlementaires de 1867 qui se rappelaient quelle place nous avions réussi à assurer à la langue française sous les constitutions précédentes, même sous celle de 1840 grâce à LaFontaine, étaient peut-être excusables de se satisfaire de l'article 133 et de considérer la partie comme gagnée. Ils ont apparemment versé par la suite dans la même illusion que M. Godbout en estimant qu'un texte constitutionnel pouvait dispenser les Canadiens français de la vigilance et de la lutte. "Victimes de leur insouciance ou de leur idéalisme juridique, dit le chanoine Groulx en parlant de nos chefs politiques des premiers temps de la Confédération, ils se comportent comme si un texte écrit tenait lieu de tout. Ils se donnent l'air de penser que le bilinguisme de l'Etat s'établira de soi-même par l'entremise de quelque bon génie; et ils laissent la langue anglaise accaparer si bien la part du lion que, devant le monde international, le Canada va prendre et garder figure de pays anglais".

Si la langue française conserve ses droits au Canada, c'est dû moins à l'article 133 qu'aux luttes de Bourassa, de Lavergne et de leurs compagnons d'armes qui sonnèrent le ralliement au début du siècle, au courage de Bureau et de Vénier qui imposèrent le timbre bilingue, aux efforts des députés des deux partis qui nous ont obtenu la monnaie bilingue, à la volonté de tout un peuple qui n'a jamais abandonné la lutte même si il ne l'a pas toujours poursuivie assez énergiquement.

M. Godbout croit-il que M. St-Laurent et ses collègues éprouveraient moins de difficulté aujourd'hui à faire consacrer l'égalité des deux langues que Cartier et ses compagnons de 1867? Et si MM. Godbout et St-Laurent obtenaient cette définition constitutionnelle, qui proclameraient en termes éclatants et indiscutables le caractère bilingue du pays en échange du sacrifice d'une large tranche de l'autonomie provinciale qui a protégé notre croissance et du particularisme qui a été l'expression de notre volonté de vivre et de lutter, est-ce que le marché serait vraiment avantageux? Ne serait-ce pas lâcher la proie pour l'ombre?

17-1-46

Pierre VIGEANT

Il y a toujours quelque chose qui trahit dans une cause. Mais en arrivant au pied de l'escalier, il eut une surprise. Il vit dans la souricière une petite souris qui s'était fait prendre. "Ah! s'écria-t-il, j'ai trouvé ma bonne action quotidienne". Et ce disant, tout heureux de cette B.A. originale, il ouvrit la cage de la souricière, sortit la petite souris qui se débattait dans sa main.

A ce moment, il entendit sonner les douze coups de minuit. Il tenait encore la souris et allait la libérer lorsqu'il vit venir le chat domestique. Il eut alors une idée lumineuse et qu'il jugea très pittoresque. Il donna la souris au chat en se disant: "Minuit est sonné, ma B.A. se trouve faite pour demain puisque j'ai rendu service au chat".

Vous croyez peut-être que c'est une histoire invraisemblable, et qu'aucun Scout ne sera assez sot pour agir de façon aussi inconsidérée, et vous avez raison. Mais c'est tout de même l'image d'une tragédie internationale qui souille la victoire alliée.

Les Alliés ont libéré la Pologne de l'agression nazie, puis quand Hitler fut mort, l'Allemagne vaincue et le nazisme abattu, ils ont libéré la Pologne de l'agression communiste des Soviets.

16-1-46

Bloc-notes

Blâme aux Six
Le chef du conseil municipal blâme le Comité exécutif de ne pas consulter le maire non plus que les conseillers et reproche au cabinet des Six de ne pas accepter plus souvent les suggestions des représentants populaires.

M. Pierre DesMarais formule ce grief: "Le Comité exécutif a voulu centraliser tous les pouvoirs, tuer toutes les initiatives, refuser toutes les collaborations et l'on sait maintenant qu'il nous a menés cette attitude qui frise la dictature. C'est donc à ce groupe de six hommes, qui se croient sans doute des surhommes, que la population doit adresser ses doléances".

M. DesMarais poursuit: "Selon la charte, le conseil municipal possède la faculté de faire des suggestions à l'administration. Ces suggestions, elles sont loin d'avoir manqué jusqu'ici. Au greffe municipal, on passerait des heures à relever toutes les propositions intelligentes et pratiques faites par les membres du conseil au cours de leurs séances. Mais, généralement, ces suggestions restent lettre morte".

(suite à la dernière page)

Le carnet du grincheux

Un humoriste anglais avait déjà dit que le peuple américain était composé de généraux, et que ceux qui ne l'étaient pas étaient colonels. Un journal canadien donne une autre définition: "Il appert que plus de 13,000,000 de citoyens des Etats-Unis souffrent de déficiences de parole. Les autres parlent à la radio".

Un biologiste myso-gène et peu gaillard affirme que neuf femelles sur cent ont les jambes crochues. Et c'est à dire que dans leur soit d'égalité féminine elles veulent rivaliser avec leur frère l'homme, qui lui quel'il était censé avoir un discutable et plus élevé pourcentage?

Un journal de Londres annonce que Sa Majesté a décidé d'envoyer désormais un certain lot de médailles et décorations par la poste avec une lettre appropriée. Les D.S.C., les M.C., le D.F.C., le D.S.M., tout comme le D.F.M. seront confiées au maître de poste. Personne n'en blâmera l'usage souverain si l'on songe qu'il a déjà présenté en personne plus de 44,000 décorations, et qu'il lui en reste encore 55,000. On a calculé que s'il lui fallait les présenter personnellement cela prendrait trois années.

Heureusement qu'il n'est pas obligé, comme en France, d'embrasser chaque décoré.

Le jour viendra bientôt où il sera original de ne pas être décoré, et de ne plus porter en appendice à son nom une queue alphabétique. On redira en épithète des grands hommes: "Il vécut honnêtement et ne fut pas décoré".

Jadis on enseignait à ses enfants: "Mon fils, pour être honorable, il faut être bon, honnête, sage, prudent, fidèle à ses amis et vertueux patriote". Aujourd'hui il ne faut pas tant d'embarras, il suffit d'être ministre ou sénateur. Jadis on se pensait qu'un quelqu'un, mais on ne le disait pas; aujourd'hui on ne le pense pas, mais on le lui dit.

17-1-46

Le Grincheux

A la suite d'une panne de moteur, la publication du "Devoir" a été forcément retardée de deux heures. Nos lecteurs voudront bien nous en excuser.

Washington et Moscou veulent garder des bases dans le Pacifique — Des mandats de Versailles à la tutelle de San-Francisco

Le ministre des Affaires étrangères de l'Angleterre, M. Bevin, dans son discours devant l'Assemblée générale de l'O.N.U. aujourd'hui, a annoncé que la Grande-Bretagne a entrepris des négociations préliminaires en vue de remettre trois de ses cinq mandats de la Société des Nations, au futur Conseil de Tutelle; ces trois territoires sont le Tanganyika, le Togo et le Cameroun. Ce sont les trois mandats britanniques d'Afrique; les deux autres sont dans le Proche-Orient. M. Bevin a dit qu'avant de formuler des projets quant à la Palestine, l'Angleterre attendra les résultats de l'enquête anglo-étatsunienne qui se poursuit au sujet du conflit entre Juifs et Arabes; l'autre territoire sous mandat britannique est la Transjordanie; M. Bevin a dit qu'elle deviendra éventuellement indépendante et qu'on ne la remettra pas à l'organisme international.

L'Angleterre fait donc le premier geste officiel dans l'emploi de la nouvelle formule élaborée pour remplacer le système des mandats. M. Bevin a dit à l'Assemblée que l'O.N.U. n'a pas que des problèmes politiques à résoudre, mais aussi des problèmes sociaux et économiques; il a notamment demandé qu'on facilite le travail de l'U.N.R.R.A. en cherchant une solution au manque de vivres qui affecte plusieurs peuples. Il a abordé les diverses fonctions que doit remplir la nouvelle société internationale, mais c'est à propos du Conseil de Tutelle que son discours a surtout attiré l'attention. Il a dit que la seule restriction que fait l'Angleterre à la remise de ces territoires entre les mains de l'organisme international c'est que la tutelle établie lui paraisse satisfaisante d'une manière générale. En invoquant le fait que la Grande-Bretagne a administré ces territoires depuis plus de 25 ans, il a dit qu'elle n'aimait pas qu'ils tombent sous une administration qu'elle jugerait indésirable.

LES MANDATS

Il convient de remarquer que l'Angleterre ne songe pas à se départir de ses mandats du Proche-Orient, et les motifs qu'elle a d'agir ainsi sont évidents et se rattachent à la question de ses routes impériales et à celle du pétrole. Mais la distinction invoquée entre les territoires africains et la Transjordanie — distinction qui vaudrait aussi pour la Palestine — n'est pas nouvelle. Le Traité de Versailles l'a formulée en instituant le régime des mandats.

L'article 22 dit que "le caractère du mandat doit différer suivant le degré de développement du peuple, la situation géographique du territoire, ses conditions économiques et toutes autres circonstances analogues". Il précise que "certaines communautés, qui appartiennent autrefois à l'Empire ottoman, ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un Mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules". Par contre "le degré de développement ou se trouvent d'autres peuples, spécialement ceux de l'Afrique centrale, exige que le Mandataire y assume l'administration du territoire".

Il n'en reste pas moins que tous les territoires sous tutelle comme tous les mandats doivent éventuellement arriver à l'indépendance, et que s'il y avait lieu de distinguer entre les mandats A et les mandats B, à cause du degré d'évolution des peuples concernés, c'étaient quand même des mandats. Et si la tutelle internationale doit remplacer le mandat confié à une seule puissance, il est possible de conserver cette distinction dans la nouvelle formule sans maintenir le système des mandats A. On pourrait soutenir que c'est l'indépendance ou la tutelle internationale, et qu'il n'y a plus place pour les mandats.

Mais les puissances mandataires ont vu à ce que le chapitre XII de la Charte des Nations Unies, qui institue le régime international de tutelle, ne soit pas trop impératif; il y a trois catégories de territoires qui peuvent être l'objet de la tutelle internationale: les territoires actuellement sous mandat; les territoires qui peuvent être détachés d'Etats ennemis par suite de la seconde guerre mondiale; les territoires volontairement placés sous ce régime par les Etats responsables de leur administration. Mais dans tous les cas l'article 17 stipule que ce système s'appliquera aux territoires "qui viendraient à être placés sous ce régime en vertu d'accords de Tutelle".

LES ETATS DU LEVANT

Si la décision de l'Angleterre sert de précédent, les mandats A ne passeront pas sous la tutelle internationale. Cependant leur évolution vers l'indépendance va poser encore des problèmes. Pour la Transjordanie, M. Bevin parle d'indépendance éventuelle. Deux autres Etats qui étaient sous mandats sont juridiquement devenus indépendants et sont membres de l'O.N.U. Pourtant ils sont encore occupés par des troupes françaises et anglaises. Une dépêche du Caire dit même qu'il y a désaccord entre les deux grandes puissances sur les termes d'un récent accord sur l'évacuation de la Syrie et du Liban, et qu'il faudra une nouvelle conférence à Beyrouth ou à Paris. Les négociations militaires à Beyrouth sont entravées par ce désaccord.

Rien n'indique que la visite récente du général Paget ait résolu le problème. L'officier britannique s'est borné, semble-t-il, à rassurer les chefs politiques des deux pays sur les intentions de l'Angleterre, et à les dissuader de recourir à des actes de violence contre les troupes françaises; car il y avait danger de nouveaux incidents comme ceux du mois de mai.

Le malentendu porte sur le point suivant: les Français avaient compris que les troupes britanniques se retireraient en Palestine, alors que les Anglais avaient l'intention de se retirer avec les troupes françaises au Liban, et d'y rester jusqu'à ce que l'O.N.U. décide des mesures de sécurité permanente à prendre pour le Proche-Orient. Les Etats du Levant s'opposent à ce que les troupes françaises demeurent seules dans

la région, et les Britanniques ont multiplié les assurances que l'évacuation serait conjointe.

Quoi qu'il en soit de ces difficultés, l'issue ne fait pas de doute. Il est clair que ces deux pays sont émanés du mandat; or tandis que les Anglais faisaient proclamer l'indépendance des Etats du Levant par le général de Gaulle, ils ont manœuvré et manœuvrent encore pour garder jusqu'à l'indépendance "éventuelle" leurs mandats du Proche-Orient.

LES ILES DU PACIFIQUE

Un autre problème épineux va se poser dans le Pacifique. Le Traité de Versailles institua une troisième catégorie de mandats — Mandats C — qui comprenait le Sud-Ouest africain et certaines îles du Pacifique austral, qui, "par suite de la faible densité de leur population, de leur superficie restreinte, de leur éloignement des centres de civilisation, de leur configuration géographique au territoire du Mandataire, ou d'autres circonstances, ne sauraient être mieux administrés que sous les lois du Mandataire comme une partie intégrante de son territoire...".

Ces domaines qui sont nombreux iront-ils au Conseil de Tutelle? Pour ce qui est du Sud-Ouest africain, l'Union sud-africaine formerait des projets d'annexion, et demanderait à constituer ce domaine en une cinquième province du Dominion. Quant aux mandataires des îles du Pacifique, ils ne pourront pas alléguer comme l'Angleterre, l'argument que ces territoires sont à la veille d'accéder à l'indépendance.

Mais le problème va se poser en tout cas pour les mandats qui étaient confiés au Japon; il s'agit de quatre archipels: Mariannes, Palaos, Carolines et Marshall. Les Etats-Unis ont déjà manifesté leur intention de garder certaines îles stratégiques et de laisser les autres au Conseil de Tutelle. Pour garder les bases convoitées, les Etats-Unis devront se les faire confier sous tutelle par l'O.N.U.

L'Angleterre offre trois de ses mandats pour faire admettre le principe de la tutelle internationale et collective, car elle veut que ce soit aussi le régime des colonies enlevées à l'Italie, afin que la Russie n'obtienne pas de base en Méditerranée. Ce geste de l'Angleterre est donc une manoeuvre qui va à l'encontre des vues étatsuniennes dans le Pacifique. Mais la Russie n'a pas attendu les décisions de l'O.N.U. pour agir. Dans les îles Kouriles, qu'elle a occupées au moment de la capitulation japonaise, des troupes soviétiques sont arrivées avec un matériel considérable. Les soldats ont même amené leurs familles et s'installent pour un séjour éternellement prolongé.

Or rien n'a été décidé au sujet de ces îles. Au XIXe siècle, la Russie et le Japon se les disputaient, et en 1875 Moscou reconnut la souveraineté du Japon sur cet archipel qui garde l'entrée de la mer d'Okhotsk. M. Truman a dit mardi à sa conférence de presse que les Etats-Unis ne seraient pas les seuls à réclamer le contrôle indépendant d'îles enlevées au Japon; il pensait apparemment aux Kouriles.

Malgré la résistance de l'Angleterre, on peut s'attendre à ce que les Etats-Unis et la Russie imposent aux Nations Unies leur volonté de garder des bases stratégiques exclusives. Il s'agira seulement de trouver une formule juridique acceptable à l'opinion mondiale. Le Conseil de Tutelle héritera quand même de nombreux territoires, vraisemblablement des moins utiles, de ceux qui posent les plus difficiles problèmes de subsistance, d'hygiène et de police.

L'ORDRE INTERNATIONAL

L'O.N.U. entreprend une tâche gigantesque puisqu'elle se propose non seulement de faire la police de l'univers, mais de corriger autant que possible les maux économiques et sociaux qui mènent aux guerres. Même en faisant abstraction des obstacles provenant des idéologies et des imperialismes qui s'affrontent, c'est une tâche écrasante du simple point de vue technique. Pour l'aspect économique de ce programme tous les peuples comptent d'abord sur les Etats-Unis. Or à Londres les Etats-Unis subissent cette semaine une crise de prestige.

Les délégués des divers pays suivent avec intérêt les grèves qui sévissent aux Etats-Unis, de même que la campagne que font les troupes d'occupation pour obtenir leur démobilisation plus rapide. Ils se demandent jusqu'à quel point le monde peut compter sur la puissance des Etats-Unis, si leur armée et leur marine doivent s'évanouir en quelques mois; et dans quelle mesure il faut tabler sur les déclarations du gouvernement de Washington, c'est-à-dire celles du président, alors que le Congrès, les grands patrons et les unions ouvrières paraissent assez mal disposés à remplir le programme de l'exécutif.

Ceux qui soulèvent ces doutes se défendent de vouloir intervenir dans les affaires intérieures des Etats-Unis; mais comme ils fondent leurs espoirs quant à la sécurité mondiale sur le prestige moral, la force militaire et la puissance économique et industrielle des Etats-Unis, ils sont sincèrement inquiets des signes de division qu'ils aperçoivent dans l'armature de ce grand pays. Ces inquiétudes montrent bien le grand rôle de tout premier plan des Etats-Unis dans le monde de l'après-guerre; elles révèlent aussi l'une des faiblesses de la nouvelle société internationale.

L'O.N.U. compte cinq grandes puissances; deux d'entre elles ne sont pas égales aux trois autres; l'une des trois — l'Angleterre — est profondément atteinte dans son économie; une autre — la Russie — n'inspire guère confiance; il reste les Etats-Unis. Après la Grande Guerre l'abstention de ce pays a été fatale à la Société des Nations. Cette fois-ci, le pays passe par une crise intérieure qui était facile à prévoir, et qui, s'ajoutant à beaucoup d'autres causes, menace de compromettre la nouvelle tentative de sécurité internationale. — Paul SAURIOL

17-1-46

L'actualité

Apologue international

Il était une fois un Scout qui était très fidèle à l'accomplissement de sa bonne action quotidienne — sa B.A. Un soir qu'il avait

veillé très tard, il se rappela, au moment de se mettre au lit, qu'il n'avait pas fait sa bonne action ce jour-là. Il alla consulter l'horloge familiale et constata qu'il était minuit moins cinq.

"Vite, se dit-il, avec de la chance j'ai encore le temps". Il songea

à un truc commode en cas d'urgence, et il fit le tour de la maison pour voir s'il ne pourrait pas trouver un remplaçant à son acte de bienfaisance. Mais la maison était passée partout, et chaque chose était à sa place.

Alors il descendit à la cave; il

Nos entretiens

Une descendante de madame de Staël

La comtesse de Pange, née princesse de Broglie — elle-même écrivain — est soeur et petite-fille d'académiciens

Un membre féminin d'une fort illustre famille française, la famille de Broglie (prononcez de Bro'y), qui compte des hommes d'Etat, des militaires, des savants et des hommes de lettres, la comtesse Jean de Pange, née princesse Pauline de Broglie, est à Montréal depuis quelques jours. Elle doit demeurer une dizaine de jours parmi nous avant de se rendre à Québec, puis à Ottawa. Mme de Pange a à son crédit maints romans et travaux historiques estimés. Elle donnera trois conférences dans la métropole.

... de noble lignage

La comtesse de Pange, qui s'est précisée hier avec infiniment de bonté grâce à une entrevue avec les journalistes, au Ritz-Carlton, se montre fière, à juste titre, de son frère, le prince Louis-Victor de Broglie, lauréat à 37 ans, pour sa découverte du caractère ondulatoire des électrons, du prix Nobel de physique. Ce système de la mécanique ondulatoire, et, entre autres, l'optique dite d'émission, lui ont valu d'être classé dans la catégorie des très grands physiciens, auprès d'un Newton, par exemple. Il est membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, tout comme son frère du reste, le duc Maurice de Broglie. Ce dernier est célèbre pour ses travaux sur les rayons X.

Le grand-père de Mme de Pange était l'homme d'Etat et historien Albert de Broglie, et son arrière-grand-père, Victor de Broglie, fut pair de France et président du conseil des ministres sous Louis-Philippe. C'est par la femme de ce dernier, Pauline de Broglie, fille de la célèbre comtesse de Staël-Holstein, que Mme de Pange trouve être une descendante directe de la grande théoricienne du

Avis de décès

SOEUR MARIE-ELISABETH DE JESUS. — A Montréal, le 17 janvier 1946, à l'âge de 77 ans, est décédée Soeur Marie-Elisabeth de Jésus, supérieure des Petites Soeurs de l'Assomption. La dépouille mortelle est exposée à la maison-mère, 1626, rue Saint-Hubert. Avis des funérailles demain.

Nécrologie

AUGER. — A Montréal, le 16, à 63 ans, Wilfrid Auger, époux de feu Clarisse Manning, 520 Plessis.

BALZAMO. — A Montréal, le 15, à 73 ans, Luigi Balzamo, époux de Lillian Florio.

BRISSON. — A Montréal, le 15, à 54 ans, Jean-Baptiste Brisson, fils de feu Thomas Joseph Brisson et de feu Dulcie-Marie Vande, 1071 Berri.

BRUNELLE. — A Montréal, le 13, à 72 ans, Ernest Beaufort dit Brunelle, époux de Mary Ducharme.

CLERMONT. — A Montréal, le 14, à 37 ans, Dorothy Savard, épouse d'Adrien-A. Clermont.

COTE. — A Montréal, le 15, à 81 ans, Pierre-Napoléon Côté, époux de Marie-Anne Couture, 1479 Logan.

DESAUTELS. — A Montréal, le 15, à 77 ans, Mme veuve Gustave Desautels, née Marie Ducharme.

LABELLE. — A Annapolis, Ont., le 15, à 70 ans, Mme Cecilia King, épouse de feu Philip R. Labelle.

GAUTHIER. — A Montréal, le 15, à 46 ans, Georges, fils de feu Joseph Gauthier et de feu Céline Lavender, 4679 St-Dominique.

GIRALDEAU. — A St-Lazare, le 16, à 33 ans, Mme Napoléon Giraldeau, née Eudoxie Guillaumet.

GUILLAUD. — A Montréal, le 16, à 73 ans, Mme Arthur Guillaud, née Elisabeth Ducharme, 578 Aylwin.

GUINON. — A Montréal, le 15, à 70 ans, Julien Guinon, époux de feu Marie Allard.

LACASSE. — A Montréal, le 15, à 82 ans, Mme veuve Théodore Lacasse, née Eliza Pafard, 4007 St-Hubert.

LALONDE. — A Montréal, le 16, à 80 ans, Elzouir Sigouin, époux en 1re nocce de feu Luc Lefort, en 2e, de feu J-B. Lalonde.

LAPIERRE. — A Montréal, le 14, à 67 ans, Armand Lapierre, époux de Zée Paquette, 967 Duluth.

LAVALLÉE. — A Sorel, le 16, à 84 ans, Mme veuve Adolphe Lavallée, née Alexandrine Champagne.

MAURICE. — A Montréal, le 14, à 69 ans, Mme veuve Arthur Maurice, née Georgina Blouin, 572 Desrosiers.

PAQUETTE. — A Montréal, le 15, à 73 ans, Frédéric Paquette, époux de Rose-Anne Labelle, 6561 St-André.

RAYVENELLE. — A Montréal, le 15, à 35 ans, Uldes Rayvenelle, époux d'Alice Poirier, 2039 avenue de l'Église.

ROBILLARD. — A Montréal, le 15, Ducs Robillard, époux de Claire-Rita Saulniers, 326 Trans-Island.

ROCH. — A St-Henri de Macouche, le 15, à 80 ans, Joseph Roch, époux de Mathilde Labrecque.

RODZEN. — A Montréal, le 15, à 50 ans, Mme Frank Rodzen, née Alexandra Szymanska, 2063 Montgomery.

SICOTTE. — A Montréal, le 16, à 90 ans, Azarie Sicotte, époux en 1re nocce de feu Mélina Lamarre, en 2e, de feu Lumina Martin, 600 Manning.

ST-ONGE. — A Granby, le 15, à 75 ans, Joseph St-Onge, époux de Rose-Alba Desrochers.

SYLVESTRE. — A Montréal, le 15, à 67 ans, Mme Louis-Philippe Sylvestre, née Bernadette Moineau, 3447 Adam.

THOUIN. — A Montréal, le 15, à 21 ans, Salva Thoun, fille de Nabej Thoun et de Mantha Michel.

TREMBLAY. — A Montréal, le 15, à 61 ans, Mme Adolphe Tremblay, née Marie Gaudreault, 932 Dorchester.

ACHETEZ VOS FLEURS ICI

La Patrie Fleuriste

168 est. STE-CATHERINE

livraison partout directement de notre serre-chaude

le jeudi C.H.L.P. 12 h. 15

PL. 1788-1787

Imprimés de deuil

MEMENTOS — REMERCIEMENTS — Imprimés ou gravés

Prix et spécimens sur demande

L'Imprimerie Populaire Limitée

430, Notre-Dame est. Montréal

Tél. 318-3361

L'influence des restaurateurs dans le domaine social

M. Louis Coderre, sous-ministre du Commerce, en souligne l'importance devant les restaurateurs hier — L'exposition hôtelière bat son plein — Bienvenue du maire Houde

L'exposition hôtelière qui se tient présentement au salon Jacques-Cartier de l'hôtel Mont-Royal, sous les auspices de l'Association des fournisseurs d'hôtels et de restaurants Inc., bat son plein et remporte un vif succès. Plusieurs associations connexes ont profité de l'occasion pour tenir leur assemblée annuelle.

La journée d'hier était consacrée à l'Association Professionnelle des Hôtelières de la Province de Québec qui tiendront deux assemblées générales et une assemblée des directeurs.

L'exposition elle-même comprend 55 kiosques où sont représentés les différents fournisseurs d'hôtels et de restaurants de la province. On y peut admirer tout ce qu'il faut pour meubler un hôtel et tout ce qui doit être servi pour satisfaire les plus fins gourmets.

Le maire Houde

A midi et trente, au Normandie Roof, c'était le déjeuner des restaurateurs, à l'issue duquel le maire Camille Houde a souligné la bienvenue à tous les membres de la section québécoise de l'Association des restaurateurs du Canada. Le maire de Montréal, dans ses remarques, a parlé de l'aspect touristique de notre province.

"Nous sommes, a-t-il affirmé, un peuple à part dans notre province en ce sens que nous avons une conception de la vie tout à fait différente de notre entourage en Amérique. Nous sommes de ce fait, un point de mire, ou si je puis dire ainsi, un objet de curiosité. Nombre de gens viennent de l'étranger pour voir dans la province de Québec ce qu'ils ne voient pas chez eux. Ils viennent dans le but de visiter et nous devons donc les bien recevoir en leur fournissant des mets appétissants; cela incitera les autres à venir à leur tour."

"L'industrie du restaurant, a poursuivi M. Houde, est extrêmement importante pour Montréal et la province, car nous devons lui donner une grande part des dollars américains qui entrent chez nous, et, soit dit en passant, a ajouté le maire, ces dollars, ils nous aident beaucoup et nous en avons besoin."

En terminant, le maire Houde a affirmé qu'il avait toujours fait son possible pour favoriser l'industrie touristique et il a promis de coopérer avec tous ceux qui se sont consacrés à cette industrie.

M. Louis Coderre

Le principal orateur au déjeuner des restaurateurs a été M. Louis Coderre, sous-ministre du Commerce et de l'Industrie, qui représentait M. Paul Beaulieu, chef du même ministère, retenu chez lui par la maladie.

M. Coderre a affirmé que les restaurateurs exercent leur influence dans le domaine de la vie économique et sociale.

On ne peut nier l'importance du restaurant, complètement logiques des hôtels, a dit M. le sous-ministre. C'est une industrie considérable. Des milliers de Canadiens ont pris l'habitude, au cours de la guerre, de prendre leurs repas en dehors de la maison et ils garderont cette pratique aussi longtemps que possible. Ceci, a ajouté le conférencier, peut être dû à deux raisons: l'éloignement du domicile ou le manque de facilité pour préparer les repas à la maison. L'on peut dire que la pénurie de logements a aussi grandement contribué à habituer les gens à manger au restaurant.

Le sous-ministre du commerce et de l'industrie a ensuite demandé aux restaurateurs de s'efforcer de servir une "cuisine typiquement canadienne" et de voir surtout à la "qualité plutôt qu'à la quantité" dans leurs menus.

L'on prévoit pour l'été prochain une forte augmentation dans l'industrie touristique. C'est en donnant à Québec un cachet concret que l'on y attirera les étrangers.

Notre cuisine doit être soignée et savoureuse. La qualité doit l'emporter sur la quantité dans tous les restaurants de sorte qu'un étranger pourra manger n'importe où et y être satisfait.

A la table d'honneur, outre les deux principaux orateurs, l'on remarquait M. Vernon G. Cardy, président de l'hôtel Mont-Royal, le

Dans cette demeure d'Anjou, les fils de Mme de Pange, qui font de l'apiculture, ont ingénieusement utilisé leurs ruches pour soustraire aux perquisitions allemandes certains documents précieux. Ces documents se trouvaient à l'abri (même des intempéries), au chaud et au sec, et de plus, bien protégés par un bataillon d'abeilles, gardiennes insoupçonnées et du reste vigilantes et bien armées.

Mme de Pange a bien d'autres expériences à raconter sur la guerre et l'occupation de la France; nous attendrons qu'elle le fasse elle-même dans cette conférence qu'elle annonce et dont le titre — tout un programme! — répond si bien à notre rôle tenu là-bas par les gens de bonne naissance et de sympathie culturelle qu'elle représente si dignement: "Défense de l'esprit..."

Pierre de GRANDPRE

ANNONCE MUNICIPALE

AVIS

DEMANDE à été faite à la CITE DE MONTREAL

par G. Sheppard, no 5628 rue Bordoues, pour permission d'installer un atelier de réparation d'automobiles, sur les lots de subdivision nos 8 et 9 du lot no 177 de la division cadastrale du village incorporé de la Cité de Montréal, Quartier Rosemont, Douzième Avenue, côté est, entre Masson et terrain du C.P.R.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée au sous-secrétaire des quinze jours.

Le greffier de la Cité, J.-ALPHONSE MONGEAU

Montréal, le 17 janvier 1946.



Mlle Madeleine Halley, institutrice à l'école Dujarié, à Cartierville, qui a mérité une gratification accordée par le Conseil de l'Instruction publique pour succès dans l'enseignement.

Au Comité permanent de la Survivance française

Reunion du Bureau — Le calendrier de la Survivance — La souscription en faveur de Radio-Ouest — Mgr Vandy au Comité permanent — M. Adrien Pouliot dans l'Ouest canadien — "La Vocation de la race française en Amérique" — La Semaine de la Fierté nationale — Le Sou de la Survivance

Sorel, 17 (D.N.C.) — Les funérailles de Mme Joseph Cardin, née de M. P.-J.-A. Cardin, ont eu lieu hier matin, à 9 h. 30, à l'église Notre-Dame du Perpetuel-Secours, de Sorel.

Conduisaient le deuil, les fils de la défunte: MM. P.-J.-A. Cardin et Joseph-Octave Cardin, de Sorel, et son beau-frère, M. Hormidas Cardin, de Montréal.

Les porteurs du corps étaient MM. Arthur et Albert Mandeville, Léon, Claude et Jean Ferron et Philippe Mandeville, neveux de la défunte.

Le levée du corps fut faite par le R. P. Narcisse, O.F.M. Le service fut chanté par le curé de la paroisse, M. l'abbé Basile Benoit, assisté de MM. les abbés Léonard Benoit et Henri Beaugrand, comme diacre et sous-diacre.

Dans le chœur on remarquait Mgr J.-B. Cardin, curé de Saint-Pierre de Sorel; M. l'abbé Armand Dupont, curé de Sainte-Anne de Sorel; M. l'abbé G. Martel, curé de St-Joseph de Sorel, et plusieurs autres.

Les communautés religieuses étaient largement représentées, spécialement les religieuses de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe dont font partie la fille de la défunte, Sr Saint-Pierre-aux-Liens et Sr Philomène, tante de M. Cardin, ainsi que Mère Saint-Maxime, assistante générale de la communauté.

On remarquait dans le cortège: M. Roméo Lorrain, ministre des travaux publics et représentant de M. J.-Edouard et Ludger Simard, le maire René Poliquin, MM. J.-W. Robidoux, M.P.P., représentant spécial de M. A. Godbout; L. Lachapelle, Arthur Simard, représentant de M. Jos. Simard; Osiar Cousineau, P.-H. Desrosiers, le capit. J. D. Weir, provincial des travaux publics, représentant du gouvernement de Québec; M. Sarto Fournier, M.P., représentant le gouvernement fédéral; le juge Adolphe Alard, M. J.-C.-A. Turcotte.

On remarquait aussi le col. Lucien Dansereau, de Montréal; M. le sénateur Elie Beaugrand, M. Roch Pinard, M.P.; le Dr A. Laurendeau, M.P., de Berthier-Maskinongé; M. Armand Sylvestre, M.P.P.; Berthier; MM. Lucien Lachapelle, Hull; Gérard Cournoyer, P.-E. Guertin, Sorel; Michel Chouinard, Montréal; Honorius Michaud, P.-N. Pontbriand, Paul-A. Léloquin, A.-O. Carlier, Jean et Léon Simard, Sorel; Rudy Dufour, Ottawa, secrétaire particulier de M. Cardin; Dr Aimé Châtier, MM. G.-E. Tanguay, W.-E. Payette, Alfred Legault, de Montréal; Ludger Simard, vice-président de la Marine Industries; M. Edouard Simard, vice-président de la Sorel Industries, et autres.

Le Devoir offre ses plus sincères condoléances à la famille en deuil.

En quelques lignes

Londres, 17 (Reuter). — Le premier ministre Attlee s'est rendu sans se faire annoncer à une réception donnée par la délégation britannique à l'Assemblée des Nations-Unies et il a donné une "conférence de presse" non officielle.

Paris, 17 (Reuter). — Le ministre des Colonies, Jacques Soustelle, dit partir de Paris aujourd'hui pour Dakar, Afrique occidentale française, afin d'empêcher une grève générale qui menace les 15,000,000 habitants du territoire.

Frankfort, Allemagne, 17 (A.P.). — On a appris hier qu'une enquête instruite sur le meurtre, suivi de crémation, de trois officiers du gouvernement militaire américain, s'instruit dans le secret le plus rigoureux que l'armée ait jamais pu imposer. Les journalistes ont été incapables d'obtenir même la confirmation de rumeurs voulant que l'on ait effectué une arrestation. On semble sur une piste importante.

Londres, 17 (C.P.). — Un membre de la délégation française des Nations-Unies a dit que l'on annonçait aujourd'hui que le cabinet français a accepté les décisions des trois grandes puissances prises à Moscou par les trois ministres des Affaires étrangères au sujet des pays balkaniques.

LES MEDECINS RECOMMANDENT NOS

BANDES HERNIAIRES

Une spécialité de la

PHARMACIE MONTREAL

Charles Duquette, propriétaire

La plus grande pharmacie de détail au monde

Portez la bande qui convient à votre malade. Nous avons un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chambre ou en dentelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service dans tout ce qui concerne la médecine.

HA. 7251

JOUEZ ET SUITE

question pourront se procurer l'ouvrage que le R. Frère Antoine Bernard vient de publier dans la collection des tracts du Comité de la Survivance sur notre épopée rurale. Dès à présent le bureau invite tous nos compatriotes à coopérer avec nos Sociétés patriotiques afin de faire un succès de cette Semaine de la Fierté nationale.

Grâce à la bienveillante collaboration du département de l'Instruction publique, le Comité a distribué dans les écoles primaires dix mille pancartes murales annonçant la Semaine de la Fierté nationale ainsi que l'Oeuvre du Sou de la Survivance. Cette collecte d'un sou par enfant en faveur des Oeuvres du Comité de la Survivance est en train de s'implanter au sein de tous les groupes français du Canada et des États-Unis. Elle est déjà organisée dans le Québec, l'Île du Prince-Edouard et quelques régions de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Angleterre. Elle sera très prochainement en Ontario et dans l'Ouest.

On nous écrit de Québec, à la date du 16 janvier:

Le bureau de la Survivance a tenu sa première réunion de l'année 1946 hier soir, à l'Université Laval, sous la présidence de M. le Dr Roméo Blanchet. L'hon. Cyrille F. Delage était également présent, de même que M. le chanoine Maurice Laliberté, vice-recteur de l'Université Laval, le R. Frère Antoine Bernard, de Montréal, MM. Adrien Pouliot et Henri Boisvert, de Québec, M. Ernest-C. Desormeaux, d'Ottawa, et l'abbé Paul-Émile Gosselin, secrétaire général du Comité.

Celui-ci a annoncé aux membres du Comité de la Survivance française que le calendrier 1946 publié par le Comité de la Survivance française était presque épuisé. Il n'en reste que quelques centaines d'exemplaires au secrétariat. La souscription en faveur de Radio-Ouest-Française est aussi à peu près close. Le montant encaissé à date s'élève à \$154,000 dollars. Six diocèses n'ont pas encore fait rapport. L'objectif global de \$150,000 sera donc largement dépassé. Il remercie à nouveau tous les souscripteurs ainsi que les personnes qui ont collaboré au succès de la campagne. Le bureau se propose de donner un rapport officiel au public lors de sa réunion de février.

Le bureau a appris avec grand plaisir que Mgr Ferdinand Vandy, P.D., V.G., recteur de l'Université Laval, avait accepté de faire partie du Comité de la Survivance française. Il a présenté ses hommages à un autre de ses membres, M. l'abbé Maurice Laliberté, qui vient d'être élevé au canon.

L'un des directeurs du Comité, M. Adrien Pouliot, entreprendra très prochainement un voyage dans l'Ouest canadien. A titre de membre du Comité, il rencontrera nos compatriotes des trois provinces des Prairies et de la Colombie canadienne.

Le volume que vient de publier le Comité de la Survivance sur *La Vocation de la race française en Amérique*, s'écoule rapidement. La critique lui a fait un accueil très sympathique. Près de mille exemplaires ont été vendus en quelques semaines.

Le bureau a fixé au 30 mars-6 avril la Semaine de la Fierté nationale. Le thème de la Semaine sera, notre épopée rurale. Les personnes qui désirent se documenter sur la

Nouvelles de travail

Les occasions suivantes d'emploi ne sont qu'une liste partielle des situations offertes ici par le bureau local du Service national de Placement et, ailleurs au Canada, par le

SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

H O M M E S — REQUIS A MONTREAL

34 Barbiers	\$19.00 plus Comm.
78 Bijoutiers	\$30.00—\$50.00 Sem.
225 Briqueurs	\$1.06 Hre
4 Colporteurs pour dames	\$25.00—\$40.00 Sem.
15 Coupeurs de gants fins	\$40.00—\$80.00 Sem.
17 Débousoyeurs	\$8—\$10.00 Hre
12 Ebénistes	\$50—\$85 Hre
7 Faiseurs de patrons — bois	\$5—\$10.10 Hre
61 Horlogers	\$40.00—\$55.00 Sem.
10 Linotypistes	\$8 Hre
26 Maçons	\$1.06 Hre
63 Mécaniciens automobiles	\$2—\$10.00 Hre
3 Monotypistes	\$8 Hre
1 Mouleur — aluminium	\$6 Hre
21 Opérateurs mach. à bois	\$50—\$80 Hre
35 Opérateurs mach. à coudre	\$25.00—\$40.00 Sem.
6 Ouvriers — radiateurs auto	\$5—\$8 Hre
7 Polisseurs de meubles	\$8—\$10 Hre
4 Pressiers (Mielie Vertical)	\$8 Hre
4 Relieurs et coupeurs	\$8 Hre
42 Rembourseurs	\$70—\$100.00
8 Sténographes bilingues	\$110.00—\$135.00 Mois
5 Tailleurs de cuir — sacs	\$8 Hre
7 Tonneleurs	\$75—\$85 Hre
3 Voltairiers	\$30.00—\$35.00 Sem.

F F M M S — REQUIS A MONTREAL

6 Opératrices mach. à comptabilité	\$18.00—\$22.00 Sem.
4 Opératrices mach. à factures	\$18.00—\$25.00 Sem.
30 Opératrices mach. à boutonnières	A la pièce
1000 Opératrices mach. à coudre	A la pièce
200 Ouvrières générales — manufacture	\$20—\$30 Hre
206 Ouvrières — textile	\$10.00—\$15.00 Sem.
200 Servantes générales	\$30.00—\$60.00 Mois
150 Sténographes	\$75.00—\$125.00 Mois
20 Vendeuses	\$18.00—\$25.00 Sem.

Chaque bureau du Service national de Placement offre des occasions d'emploi dans sa propre zone et dans les autres régions au Canada.

Si vous êtes aptes à remplir un des emplois ci-dessus, adressez-vous au plus proche bureau local du

SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

Ministère fédéral du Travail

Humphrey Mitchell

A. MacNamara

Ministre du Travail

Sous-ministre

3 SOUS LE NUMERO
ABONNEMENTS PAR LA POSTE
EDITION QUOTIDIENNE
CANADA (Gout Montréal et la banlieue) \$5.00
Etats-Unis et Empire britannique 6.00
UNION POSTALE 10.00
EDITION HEBDOMADAIRE
CANADA 2.00
Etats-Unis et UNION POSTALE 3.00

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

JEUDI, 17 JANVIER 1946

Demain: Neige suivie de froid.
MAXIMUM et MINIMUM:
Aujourd'hui maximum, 10.
Minimum aujourd'hui, -4.
Même date l'an dernier, 8.
Même date l'an dernier, 8.
BAROMETRE: 10 h. a.m., 30.00; 11 h. a.m., 29.95; midi, 29.90

Les grèves aux Etats-Unis; au Canada, situation tendue

La menace de grève plane sur les salaisons canadiennes — Truman décidé à prendre des mesures "d'intérêt public" si l'accord ne se fait pas entre patrons et ouvriers dans l'industrie métallurgique — Les grèves dans les salaisons, l'électricité, le téléphone, l'industrie automobile

Voici, d'après l'Associated Press et la Canadian Press, une vue d'ensemble des défilés sur le front du travail aujourd'hui, au Canada et aux Etats-Unis. Voici d'abord les faits marquants dans les grandes industries américaines:

Les conflits du capital et du travail font chomager aujourd'hui 886,000 employés, ce qui est le plus haut chiffre — susceptible d'augmenter encore — jamais atteint depuis les débuts de la guerre du Pacifique. Salaisons: Des représentants patronaux et ouvriers ont accepté de se rencontrer aujourd'hui à la Maison Blanche, en une tentative de règlement de la grève nationale présentement en cours. La Fédération américaine du travail accepte de limiter ses exigences à une augmentation de 15 cents de l'heure et prie la C.I.O. de réduire sa demande de 25 à 15 cents de l'heure. Les réserves de viande disponibles ne sauraient généralement fournir plus d'une semaine aux besoins de la population, quoique en certaines régions les approvisionnements en réserve pourrissent encore durer une dizaine de jours.

Métallurgie: Le président Truman a fait part au président Murray de la C.I.O. et au président Fairless de l'United Steel Corporation qu'ils auront à régler avant cet après-midi leurs contestations en ce qui a trait aux salaires, sans quoi, a-t-il dit, il ferait lui-même des propositions "dans l'intérêt public". Murray et Fairless sont en pourparlers à la Maison Blanche, mais ni l'un ni l'autre ne paraissent enclin à faire de commentaires sur l'état de la discussion.

Services de communication: Les représentants de six unions indépendantes d'employés des industries d'équipement électrique, projettent de se réunir à New-York. Un porte-parole a fait savoir qu'ils allaient examiner les mesures susceptibles d'être prises pour déclarer une grève de sympathie à l'égard des employés des services téléphoniques en grève dans le pays.

Industrie automobile: M. R. J. Thomas, président des ouvriers syndiqués de l'industrie de l'automobile membres du C.I.O., déclare cette union prête à "terminer la lutte" contre la General Motors. Il a accusé "une importante partie" des administrateurs de cette industrie de chercher à détruire les unions ouvrières.

Pour prévenir la grève des métallurgistes
New-York, 17 (A.P.) — L'espoir de régler favorablement les contestations au sujet des salaires qui concernent plus de 1,000,000 de travailleurs américains dans les industries américaines des salaisons et de la métallurgie, au nombre desquels 263,000 dans l'industrie des viandes sont des employés de bureau, réside tout entier aujourd'hui dans les pourparlers qui se tiennent à Washington.

Le président Truman est intervenu pour tâcher d'épargner à l'industrie américaine la grève menaçante des 800,000 ouvriers métallurgistes de la C.I.O., et il s'est déclaré résolu à soumettre ses propres propositions si les deux parties sont impuissantes à l'issue d'accord sur les questions en litige. Entretemps, des fonctionnaires du département du travail se proposent d'ouvrir des pourparlers avec les administrateurs des compagnies de salaisons et les chefs ouvriers de la Fédération américaine du travail et de la C.I.O., lesquelles ont déclaré une grève qui en est à sa deuxième journée; l'objectif de ces discussions sera de provoquer la reprise de l'activité, pour éviter la menace d'une disette de viande dans le pays.

Le président Truman a assuré que ses propositions "seraient d'intérêt public", au sujet des réclamations et des querelles qui régnaient dans l'industrie métallurgique, mais il n'a pas précisé la nature de ses propositions. D'autre part, des fonctionnaires gouvernementaux ont déclaré que la question d'une saisie par le gouvernement de cette industrie "n'a pas été abordée" au cours de ses rencontres entre le président de la C.I.O., M. Philip Murray, et le président de la United States Steel Corporation, M. Benjamin Fairless.

La grève des employés de l'industrie métallurgique est fixée à lundi. Elle appuiera, si elle a lieu, les réclamations de la C.I.O. d'une augmentation de salaire originairement fixée par M. Murray à 25 cents de l'heure, et qu'il a réduite à 19 1/2 de l'heure. M. Fairless, de son côté, a offert d'augmenter de 15 cents de l'heure le salaire des ouvriers métallurgistes.

Dans le cas où la grève éclaterait dans l'industrie de l'électricité, on se souvient qu'elle a été retardée d'une semaine à la demande de M. Truman, dans l'espoir de négociations, — le nombre des ouvriers qui auraient quitté leur travail dans tout le pays se hausserait d'un coup à près de 1,700,000.

La grève qui s'est déclarée hier dans l'industrie des salaisons, englobant 263,000 employés, était la plus considérable grève depuis la seule industrie survenue depuis le début de la guerre du Pacifique. Le nombre total des ouvriers qui chôment ces jours-ci aux Etats-Unis, dans les industries en cause, est de 886,000, chiffre qui est un sommet en ces dernières années.

Il doit y avoir des limites...

Communication de Mgr Valois, faisant appel à toutes les associations, catholiques ou non, pour faire la guerre aux illustrés indécentes et provocateurs comme à toute littérature malsaine

Mgr Albert Valois, P.A., V.G., directeur diocésain d'action catholique, a réuni les journalistes ce matin, à l'archevêché, pour leur remettre la communication suivante:

Des citoyens révoltés ont mis devant nos yeux des calendriers d'un caractère vraiment immoral. Ils représentent des femmes complètement nues ou voilées de façon à tout laisser deviner ou désirer. Les poses sont des plus provocantes, et elles sont accompagnées de accessoires de construction, des chaussures, des produits pharmaceutiques, du combustible, etc. Elles foisonnent aussi dans notre ville, les revues illustrées qui répandent le désolant total ou partiel, dans le seul but, c'est évident, d'en appeler à la curiosité morbide des lecteurs et d'exciter leur sensualité. Les panneaux réclament également sans cesse d'être à l'abri de tout reproche sur ce point: Des buvards, non moins immoraux, sont distribués par un bon nombre de nos industriels qui adoptent ce moyen de publicité, si peu digne du rôle que ces derniers ont à remplir. On était en droit d'attendre que notre population si fièrement chrétienne finirait par réagir contre cette vague d'immoralité sans cesse grandissante. Hélas! cela va de mal en pis, et à peine entend-on, par-ci, par-là, une voix qui s'élève pour protester contre tout ce dévergondage. Est-ce la voix qui crie dans le désert? Serait-elle tentée de le croire, car le silence se fait vite autour de ce cri d'alarme, puisque les auteurs de ces dessins franchement immoraux continuent leur œuvre sans se soucier de la lecture de ces revues malsaines et par la vue de ces illustrés corrompeurs. Et je suis sûr que beaucoup de "petits vieux" de tous les âges y trouvent l'aliment de bien des désirs criminels. Les gens honnêtes, et il y en a tant à Montréal, de toute religion et de toute nationalité, laisseront-ils continuer encore longtemps cet état de choses? Mairait-on reprocher à un peuple français de ne pas avoir l'indignation facile? Mon Dieu! comme nous méritons bien ce reproche, nous aussi!

On se plaint de l'augmentation de la criminalité juvénile, les bonnes gens en sont effarés, et ils ont raison, c'est alarmant. Il ne suffit plus, à mon avis, de lever les bras au ciel et de se plaindre des mœurs existantes. Il faut aller aux causes et les supprimer pour guérir le mal. Une des principales n'est-elle pas sûrement cette provocation incessante à la sensualité faite à notre jeunesse par tous ces illustrés? A l'âge de l'éveil des passions, on met devant les yeux avides de nos jeunes des images les invitant au mal et aux liaisons criminelles. Soit! mais, ainsi, ils succombent vite à la tentation. Inévitablement, l'alcoolisme aidant, ces couples unis pour quelques semaines, passeront par tous les stades de l'immoralité. La femme exigera un luxe et des plaisirs que le jeune homme ne pourra lui procurer qu'en se livrant au vol, parfois même au meurtre. Dernièrement un journal publicait

une caricature bien significative. L'auteur y représente un bandit, la face masquée de noir, tenant en mains deux revolvers, et il l'intitule: "Ca commence à prendre toute la place". Les colonnes de nos journaux remplies du récit des vols à main armée qui vont jusqu'à l'assassinat prouvent bien que l'auteur n'exagère rien. Il est donc temps, grand temps de réagir. Guerre à tous ces illustrés malsains! Chaque fois que la chose est possible, il faut impitoyablement les faire disparaître en les déchirant ou les jetant au feu. Que l'on ne se gêne pas d'écrire son indignation aux compagnies qui répandent ces imprimés, sans aucun respect de nos mœurs chrétiennes. Et si elles ne s'amendent pas, ayons, pour une fois, la logique de nos sentiments, n'achetons plus chez elles. Si nous voulions, comme toutes ces compagnies seraient vite amenées à résipiscence. N'achetons pas non plus des revues immorales, les éditeurs changeraient le ton et l'allure de leurs publications s'ils en voient diminuer le tirage. Je demande à nos journalistes chrétiens, catholiques comme protestants de ne pas oublier leur grande mission d'instruire et de diriger le peuple. Ils peuvent faire beaucoup pour l'amélioration de cet état de choses, en revenant surtout dans leurs articles, sur le devoir de chacun de travailler à restaurer partout la moralité chrétienne qui menace de disparaître. Je demande à tous de faire pression auprès des autorités civiles pour qu'elles établissent à Montréal, un bureau de censure des revues, des imprimés, des panneaux réclames, etc. Il serait facile de soumettre nos plaintes à un comité de ce genre, qui agirait ensuite avec autorité auprès des personnes reconnues coupables. Que l'on insiste également auprès de nos gouvernements à Ottawa pour qu'ils défendent absolument l'entrée au pays et dans notre ville de ces revues et illustrés corrompeurs venant de l'étranger.

Nous lisons dans les journaux, il y a à peine quelques jours, un appel conjoint de Son Exe. Mgr l'archevêque et des chefs religieux de diverses dénominations de Montréal, demandant à tous de se liguier pour "rélever le niveau des mœurs" dans notre ville. Espérons que nos autorités religieuses n'aient pas, une fois de plus, parlé en vain.

Donc, au nom de Son Exe. Mgr l'archevêque, je fais appel, un appel pressant, à tous les membres de nos mouvements d'action catholique, de nos associations pieuses, éducatives, sociales et nationales, à toutes les personnes de bonne volonté de quelque race, de quelque nationalité, de quelque religion qu'elles soient! Guerre à mort à tous les illustrés indécentes et provocateurs comme à toute littérature malsaine!

Mgr Albert VALOIS, P.A., V.G., directeur diocésain d'action catholique.

Le comité est un organisme de paix

Le Canada et les Etats-Unis n'ont pas d'ambitions, déclare le général McNaughton

Québec, 17 (C.P.) — La prochaine guerre en sera une hémisphérique et les préparatifs hémisphériques sont essentiels, a dit le général McNaughton au cours d'une allocution prononcée aujourd'hui lors d'une conférence de presse. Le général, qui est à la tête de la délégation canadienne au comité de défense conjoint canado-américain, a ajouté que quoique nos ennemis soient maintenant gardés, "le monde est un endroit étrange et on ne sait jamais ce qui en sortira". Le comité a terminé sa première session d'une conférence de deux jours, hier soir, mais aucun communiqué n'a été publié au sujet des problèmes qui ont été discutés par les membres. La réunion, qui a lieu à huis clos, se terminera ce soir.

Le général McNaughton a dit que la peur de la guerre est la cause de plus de crises internationales que d'importance quel intérêt de la part de quelque pays que ce soit. C'est la crainte et la frustration qui, souvent, font que les pays sortent les baïonnettes.

Le comité de défense est une agence de bonne volonté et ses membres travaillent dans un esprit de paix. Le Canada et les Etats-Unis n'ont pas d'ambitions et veulent vivre en paix avec les autres nations. Le comité est un organisme de paix, non de conquête.

Quoique le Canada ait participé à la défense conjointe de l'Amérique du Nord avec les Etats-Unis, cela ne signifie pas que nous nous séparons du Commonwealth britannique, mais que nous comprenons mieux l'avenir la collaboration avec les Etats-Unis tout en continuant à faire partie du Commonwealth.

Le général McNaughton a dit que les opérations Muskox, une expédition de 45 hommes qui partira de Churchill, Manitoba, le 14 février, pour un voyage de 3,500 milles dans les terres canadiennes du nord, révélera aux Canadiens des dépôts de minéraux jusqu'ici inconnus. Le général a ordonné ce voyage lorsque la fin de la guerre européenne eut semblé imminente afin de faire le pas entre la guerre et la paix.

Ce militaire a ajouté que les ruines voulant que l'expédition soit formée en vue de construire des positions de défense la-bas sont fausses. Le but en est d'éprouver les matériaux modernes, dit-il.

Québec, 17 (D.N.C.) — Les membres du comité conjoint de la défense des Etats-Unis et du Canada, sous la présidence de M. F. De La Guardia et du général McNaughton, ont été les hôtes à midi du brigadier Thériault à l'arsenal de Valcartier. Les accompagnèrent les directeurs de la Canadian Arsenals Limited dont le président est le colonel Jolley. Le brigadier Thériault est le vice-président des Canadian Arsenals Limited.

Décès du sénateur Marshall

Toronto, 17 (C.P.) — A l'âge de 74 ans, est décédé le sénateur Duncan McLean Marshall, ancien ministre de l'Agriculture de l'Ontario dans le cabinet Hepburn.

Ancien journaliste et ancien ministre de l'Agriculture en Alberta, le sénateur Marshall était l'un des agriculteurs les plus connus du Dominion. Il était surtout renommé comme éleveur de boeufs anglais à cornes courtes.

Fils de fermier, il enseigna de 1890 à 1894. En 1908, il fut élu à la Législature de l'Alberta pour le comté d'Olds, et devint ministre de l'Agriculture la même année. Il fut nommé au Sénat en janvier 1938.

Trois nouveaux évêques français

Paris, 17 (S.I.F.) — Le Pape a nommé trois nouveaux évêques français. Le Père supérieur Bertrand Lagasse, supérieur général des missions du Sacré-Cœur de Bayonne, a été nommé évêque d'Oran. M. l'abbé Armand Coupel, vicaire général de Rennes, a été nommé coadjuteur avec droit de succession de l'évêque de Saint-Brieux, et M. l'abbé René Pierard, vicaire général de Chalons, a été nommé coadjuteur avec droit de succession de l'évêque de Chalons.

L'embellissement de la ville de Québec

Québec, 17 (D.N.C.) — Le maire Lucien Borne a annoncé, hier après-midi, que le gouvernement provincial, avec l'appui de l'opposition, présenterait un projet de loi destiné à faire bénéficier Québec de la part qui lui revient au point de vue d'embellissement. Le maire a parlé dans ce sens en marge d'une motion de l'échevin Henri Gagnon qui suggère que Québec fasse des instances auprès des gouvernements afin d'obtenir des compensations pour les exemptions de taxes et les services dont bénéficient en notre ville les immeubles du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral.

Nom suggéré

Québec, 17 (D.N.C.) — Le Dr Philippe Hamel a transmis au comité administratif une lettre dans laquelle il suggère que l'on donne le nom de Place d'Aiguillon à l'espace compris entre la Côte d'Abraham et la rue d'Aiguillon.

La ville de Montréal connaîtrait en 1946 un deuxième refinancement

M. J.-O. Asselin a déclaré ce matin que la discrétion est de mise quand il y a d'un projet de \$200,000,000, intéressant 200,000 actionnaires — Le comité exécutif se prononcera "quand il le jugera à propos" — Il en sera question lors du débat sur le budget

Un quotidien anglais du matin a annoncé aujourd'hui que la ville de Montréal songe à faire un deuxième refinancement de sa dette, qui lui permettrait d'économiser des millions de dollars d'intérêts chaque année. La nouvelle disait que le Comité exécutif, et plus particulièrement son vice-président, M. Georges-C. Marler, est en pourparlers avec de hauts financiers américains et qu'il va en arriver à une entente très avantageuse pour la ville de Montréal.

Voici le texte de la déclaration que M. J.-O. Asselin a remise aux journalistes à ce propos: (Nous traduisons le texte anglais du président). "Au sujet d'une transaction financière de cette envergure, dit M. Asselin, pouvant englober le refinancement d'obligations d'une valeur de plus de \$200,000,000 et intéressant plus de 200,000 détenteurs d'obligations, le comité de la discrétion est de mise à tous les stades des pourparlers.

"Naturellement, j'ai toujours porté attention à la conduite de nos obligations sur les marchés financiers du monde, depuis le jour même où le Conseil municipal a adopté notre règlement No 1735, en février 1944.

"Ce règlement nous donnait le privilège de racheter nos obligations avant maturité, à certaines conditions.

"Notre directeur des finances a fait allusion à un tel refinancement dans un document rendu public en 1945.

"L'administration de la ville de Montréal ne serait pas à la hauteur de ses responsabilités si elle ne surveillait continuellement les tendances des taux d'intérêts et des prix qui ont précédé au financement municipal ces deux dernières années.

"En temps opportun, quand le Comité exécutif le jugera à propos, une déclaration pourra être faite. Quand viendra le débat sur le budget de 1946-1947, on mara prochain, il n'y a pas de doute que l'on en dira davantage à ce sujet, aussi bien que sur d'autres projets sur le financement futur.

A Nuremberg

La France a demandé la peine de mort

Contre les 22 chefs du régime nazi — L'hittérisme et toutes ses formes, dénoncé par la poursuite française

Nuremberg, 17 (A.P.) — La France a aujourd'hui demandé la mort des 22 chefs du régime nazi et la punition de centaines de milliers de membres des organisations allemandes de terreur.

M. François de Menthon, un vétéran de la guerre qui occupe pour la poursuite française, a dénoncé l'hittérisme et toutes ses formes avec un fervent et a demandé la peine de mort pour Hermann Goering et des autres prisonniers qui sont devant le tribunal international.

"La civilisation demande pour vous un verdict qui sera une sorte d'avertissement suprême en punition de votre barbarisme, a dit l'avocat".

"La justice doit frapper ceux qui sont coupables de cette entreprise barbare à laquelle nous venons tout juste d'échapper. Le régime de la justice est la plus exacte expression de la grande espérance humaine. Votre décision peut marquer un état définitif de sa difficile poursuite."

L'avocat en chef français a dit que la punition de centaines de milliers d'hommes qui ont appartenu à des organisations terroristes telles que les S.S., S.D., S.A. et la Gestapo sera peut-être naître des objections, mais il a ajouté:

"Sans l'existence de ces organisations, sans l'esprit qui les animait, on ne pourrait maintenant croire toutes les atrocités qui ont été perpétrées. La guerre par la criminalité systématique n'aurait pu avoir été menée par l'Allemagne, sans l'existence de telles organisations et sans les hommes qui les composaient."

"Les chefs nazis, a-t-il ajouté, recevaient leurs ordres des diverses organisations que nous vous demandons de déclarer criminelles."

M. de Menthon a dit au tribunal que la sentence de mort contre les chefs coupables "pourra servir comme fondation au moral du peuple allemand ainsi que de premier stage à leur intégration dans un groupe de pays libres."

L'avocat a ajouté que des 250,000 personnes déportées de France, seulement 35,000 sont retournées dans leur pays.

La profession d'hôtelier est ingrate et difficile

Il devrait être l'objet de la protection et de la sollicitude de nos autorités, soutient M. Gérard Delage, au congrès des restaurateurs

C'est la journée des hôteliers, aujourd'hui, au congrès annuel de l'association des fournisseurs d'hôtels-restaurants, qui se tient présentement en l'hôtel Mont-Royal. Au cours de l'avant-midi, il y a eu l'assemblée de l'association professionnelle des hôteliers de la province, et assemblée des directeurs de l'association hôtelière de la province. On y a discuté différents problèmes, et des résolutions ont été adoptées, qui seront communiquées à la fin du congrès demain soir.

Au déjeuner des hôteliers, le conférencier invité était M. Gérard Delage. Il avait choisi comme sujet: "Québec, terre promise".

M. Gérard Delage

Le conférencier a déclaré que les touristes considèrent notre province comme le paradis du tourisme, comme l'un des plus beaux coins de terre à visiter de tout le continent, et qu'ils l'apprécient au point d'y séjourner plusieurs jours et même plusieurs semaines.

En 1929, dit encore M. Delage, l'industrie du tourisme nous a rapporté la somme fabuleuse de \$139,000,000. Québec a aussi été choisi comme site de conférences internationales. Le conférencier soutient aussi que le gouvernement a dépensé et continue de dépenser des sommes considérables, non seulement pour bâtir mais pour perfectionner les routes dont nous avons un pressant besoin, et aussi pour faire une publicité intensive à l'étranger afin de mieux faire connaître notre province.

Chez les hôteliers, n'est efforcé d'apporter des améliorations constantes aux établissements. M. Delage dit plus loin que la profession d'hôtelier est probablement la plus difficile et la plus ingrate qui soit.

Il souligne qu'en France, le gouvernement a accordé des subsides pour encourager les hôteliers à tenir de meilleurs établissements; il a institué un prêt hôtelier et des cours d'hôtellerie dans plusieurs villes. M. Delage signale qu'en France, l'industrie du tourisme est la seconde source de revenus.

Devoirs et responsabilités

Le conférencier continue en disant que l'hôtelier a des devoirs et des responsabilités qui lui sont imposés par la loi et la tradition. Selon la loi, l'hôtel est un endroit public.

Le Devoir offre ses sympathies à la famille en deuil.

M. Antoine Lacasse en deuil de sa mère

M. Antoine Lacasse, bien connu dans les cercles journalistiques et représentant au Canada des maisons de commerce de la Havane et de l'Amérique du Sud, vient de perdre sa vénérable mère.

Mme veuve Téléphore Lacasse, qui, durant plusieurs années, sous le pseudo de "Feoda", collaborait au journal la Patrie en compagnie de Madeleine Huguenin, est décédée hier à l'âge de 82 ans après une courte maladie.

Née Fafard (Elizée), la défunte laisse outre son fils Antoine Lacasse, un petit-fils Jean Lacasse; des neveux: Vianny Corbeil, Laurent et Charles-Omer Fafard. Aussi les fils de son premier mari, Téléphore Lacasse, fils, et la femme de ce dernier, née Lafortune (Gracia).

Outre de nombreux billets aux journaux Mme Lacasse a publié en 1936 Légendes et Récits de la Côte Nord du Saint-Laurent, qui obtint un vif succès.

Les funérailles auront lieu vendredi à Saint-Louis de France, à 10 heures.

Le Devoir offre ses sympathies à la famille en deuil.

La politique religieuse de Tito

L'Eglise catholique et l'Etat yougoslave

Extraits d'une récente lettre pastorale des évêques catholiques de Yougoslavie

Nous empruntons au *Témoignage chrétien*, de Paris, numéro du 14 décembre 1945, ces extraits d'une récente lettre pastorale des évêques catholiques de Yougoslavie:

La fin de la guerre a apporté de grands et profonds changements dans tous les domaines de la vie. Nous avons vu s'écrouler sous nos yeux tout ce qui constituait les fondements de notre vie quotidienne. L'Etat a reçu un nouveau nom: la "Yougoslavie démocratique et fédérale". La législation, les fondements même sur lesquels l'Etat repose ont été bouleversés. On désire évidemment avoir le moins de choses communes avec le passé: l'administration, la justice, l'enseignement, sont animés d'un nouvel esprit révolutionnaire.

Il n'est pas du ressort de l'Eglise catholique de donner à ses fidèles des directives sur la manière dont ils doivent régler les questions nationales et économiques, du moins tant que les solutions adoptées sauvegardent les principes généraux de moralité qui engagent tous les hommes. Dans les problèmes purement politiques, l'Eglise s'en tient à l'enseignement de son fondateur: "Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu." Ce principe, elle l'applique à tous les peuples et dans tous les pays. Elle embrasse tous les peuples d'un même amour, car elle voit en chaque homme un frère racheté par le sang du même Christ. Elle a à cœur avant tout, le bien spirituel de ses fidèles; ce bien, elle le recherche et en a souci dans toutes les formes de la vie politique et économique que chaque nation choisit librement.

C'est ce souci de votre bien spirituel à vous tous, nos très chers frères, qui nous inspire, à l'heure où nous vous adressons notre première lettre pastorale dans la Yougoslavie démocratique et fédérale. De ce bien spirituel, nous portons devant Dieu la lourde responsabilité. Nous avons, à plusieurs reprises, insisté par écrit pour qu'il nous fût possible d'exposer aux autorités compétentes le point de vue de l'Eglise dans toutes les questions que la vie du nouvel Etat avait posées pour le catholicisme. Nous n'avons jamais eu en dans toutes ces démarches, que le bien général. Cependant, malgré notre bonne volonté et nos instances, les événements ont pris un autre cours.

Si nous considérons le développement des faits, la position où a été réduite l'Eglise et les inestimables valeurs spirituelles qui, pour des millions de fidèles sont en jeu, nous nous sentons le devoir d'exposer ouvertement toutes les difficultés et toutes les misères dans lesquelles se trouve aujourd'hui l'Eglise catholique.

501 victimes

Avant tout, très chers fidèles, nous sommes contristés et inquiets du sort pénible et cruel de beaucoup de prêtres, les pasteurs de vos âmes.

Déjà, un grand nombre de prêtres ont péri pendant la guerre tant par les faits de guerre que par les condamnations des autorités militaires et civiles, qui étaient alors au pouvoir. Mais, quand les opérations militaires ont pris fin, les condamnations des prêtres catholiques n'ont pas cessé pour autant. D'après nos renseignements, le nombre des victimes est de 243 morts, 160 internés dans les prisons ou les camps, 89 disparus, soit un total de 501 victimes.

A ce nombre, il faut ajouter 19 séminaristes mis à mort, trois frères convers et quatre religieuses. C'est un chiffre que l'Histoire des peuples balkaniques n'a jamais enregistré, si haut qu'on remonte dans le cours des siècles.

Et ce qui est le plus pénible, c'est qu'on a refusé à des prêtres et religieuses, comme à des centaines et à des milliers d'autres victimes civiles, ce qui est permis dans les pays civilisés aux pires criminels: la réception des derniers sacrements.

Les tribunaux qui ont prononcé des condamnations à mort ont procédé d'une façon expéditive et sommaire; les prévenus n'ont pas eu le plus souvent quel chef d'accusation avait été porté contre eux avant la séance où ils furent jugés; la plupart ont été exécutés sans avoir eu la possibilité de se défendre suivant les formes de la procédure, c'est-à-dire en citant des témoins et avec l'assistance d'un avocat.

L'opinion publique honnête et impartiale est donc en droit de dénier, à ces condamnations de prêtres à mort, la caractéristique essentielle d'une décision judiciaire: la justice.

Qui peut prouver que tant de

prêtres catholiques condamnés sont vraiment des criminels qui méritent la mort? Qui peut dire que tous ceux-là ont été des égoïstes? Ainsi, au monastère franciscain de Chiroki-Brez, tous les religieux présents dans le couvent ont été mis à mort — ils étaient vingt-huit — quoique aucun d'eux n'ait jamais tenu un fusil et encore moins n'ait combattu contre les troupes nationales libératrices, comme on les en a accusés faussement. Et, nous pouvons l'ajouter: quoique presque tous fussent connus comme adversaires de l'idéologie fasciste.

C'est au nom de la justice éternelle que nous élevons la voix devant vous tous, nos chers fidèles, non seulement pour prendre la défense de ces prêtres condamnés, mais pour défendre aussi la mémoire de ces milliers et milliers d'autres victimes, vos enfants et vos frères qui, comme nos prêtres, ont été condamnés à mort sans avoir pu présenter aucune défense, contrairement à ce que tout Etat civilisé permet.

Liberté de la presse?

De la centaine de publications diverses que la presse catholique possédait avant la guerre, pas une ne paraît aujourd'hui. Quand nous avons demandé l'autorisation de les faire paraître, tous les motifs possibles ont été mis en avant pour prêter un refus. On objecte le manque de papier. Or, du seul palais de l'archevêché à Zagreb, on a emporté plusieurs wagons de papier destiné à la presse catholique. Les imprimeries catholiques ont été, pour la plupart fermées et tout le travail leur est rendu impossible. A Zagreb, l'imprimerie a été confisquée et ne nous a été rendue qu'il y a quelques jours à peine, sur nos protestations. La grande imprimerie catholique de Lioubliane a été arrachée aux mains des catholiques. Celles de Mostar, Sibenik, Maribor et Sarajevo ont subi le même sort. On agit ainsi de façon systématique, d'après un plan arrêté d'avance. Et cependant, la liberté de la presse est, pour l'Eglise catholique, une question d'ouï dépend le bien spirituel d'un grand nombre d'âmes. Comment la presse catholique pourra-t-elle vivre, quand lui auront été enlevés les fonds, les imprimeries et jusqu'au papier?

Les conditions ne sont pas plus favorables pour les séminaires que l'Eglise a construits, et qu'elle entretient au prix des plus lourds sacrifices.

Vaines interventions

Très chers fidèles, notre sollicitude ne s'est pas limitée aux besoins directs de l'Eglise, de ses établissements et de ses prêtres. Connaissant les souffrances et les peines de tant de nos diocésains, nous avons fait tout ce que nous pouvions pour alléger leur sort dans ces jours d'épreuves et de crises. Ainsi, nous sommes intervenus, à diverses reprises, verbalement et par écrit, auprès des autorités compétentes pour obtenir la grâce des condamnés à mort. Nous avons demandé avec insistance, qu'on leur accorde, aux derniers moments, les consolations de la religion. Nous avons sollicité pour les parents de ceux qui ont été exécutés, le droit de connaître le lieu de la sépulture. Tous ces services, nous les avons aussi rendus à la demande des familles des malheureuses victimes des luttes fratricides sous le régime des précédentes occupations militaires.

Pour ceux qui ont été internés dans les camps de concentration, nous avons demandé qu'on améliore les conditions de vie, qu'ils aient le droit de recevoir la nourriture et que les familles soient renseignées sur le lieu de leur internement. Nous sommes intervenus pour que ceux dont la culpabilité n'est pas démontrée soient rendus le plus tôt possible à la liberté.

Nous avons attiré l'attention sur le cas de tant d'intellectuels restés sans emploi, et qui ne sont pas en état de gagner le pain de chaque jour pour eux et pour leur famille.

A tous ceux qui nous ont priés, nous avons cherché, dans la mesure de nos forces, à venir en aide, n'ayant en vue que le précepte de la charité chrétienne et le droit à la justice. Nous n'avons jamais considéré quelle était l'opinion politique de chacun, pas plus que nous n'avons demandé pendant la guerre à ceux que nous assistions quelle était leur religion ou leur nationalité. Ce faisant, nous ne nous sommes pas laissés arrêter par l'accusation injustifiée de faire une propa-

gande déloyale pour des fins politiques, mais d'accomplir notre mission dans l'esprit de charité envers le prochain tel que l'a enseigné le Christ.

Si nous n'avons pas réussi dans les cas les plus graves, la faute ne nous incombe point: nous souffrons dans notre cœur de n'avoir pas pu apporter le secours à celui qui était le plus nécessaire et où il y avait le plus de larmes à sécher.

"Nous nous sommes efforcés de bien peser et d'examiner tout ce que nous avons rapporté dans cette lettre. L'état actuel de l'Eglise catholique en Yougoslavie, à notre avis, ne diffère que par le nom d'une persécution ouverte."

Nous demandons...

En vous faisant cet exposé, très chers fidèles, nous n'avons pas eu le désir de susciter la lutte contre le gouvernement de cet Etat; la lutte, nous ne la cherchons pas et ne l'avons jamais cherchée. Nos pensées ont été toujours dirigées vers la paix, vers l'accord entre l'Etat et le peuple. Cette paix, nous est plus nécessaire aujourd'hui que jamais; mais nous sommes convaincus que l'apaisement et la guérison des plaies de la guerre ne pourront être réalisés que par le respect de la foi et de la morale chrétienne. C'est pourquoi, nous ne nous laisserons pas arrêter par les attaques injustes ni par les fausses accusations selon lesquelles nous aidons la réaction et les ennemis du peuple.

Nous sommes avec le peuple, et nous sauvegardons ses plus précieuses valeurs, héritage inextinguible de ses ancêtres: sa foi, son honnêteté et son désir de vivre libre chez eux et en union et affection avec tous les citoyens de cet Etat, sans faire de différence pour la religion ou la nationalité.

Aussi demandons-nous (et jamais à aucun prix, nous ne cessons de le faire) la liberté entière pour la presse catholique, la liberté pour l'enseignement de la religion dans toutes les classes des écoles primaires et secondaires, la liberté pour l'action catholique charitable, la liberté entière de la personne humaine, et le respect de ses droits inaliénables, le plein respect pour le mariage chrétien, le retour à l'Eglise des établissements et institutions qui lui ont été ravies.

Ce n'est qu'à ces conditions que la situation pourra redevenir normale dans notre Etat et qu'une paix intérieure durable y sera rétablie.

Le "Mauretania" attendu à Halifax

Bien qu'il ait été annoncé déjà que le *Mauretania* ne serait plus affecté au transport de militaires rapatriés au pays, ce navire est attendu à Halifax, lundi prochain. D'après les hauts fonctionnaires du Canadien National, dix-sept trains spéciaux seront au port de débarquement pour transporter dans leurs foyers respectifs, les 5,360 militaires attendus à bord de ce navire, les 236 jeunes femmes anglaises avant épousées des militaires canadiens outre-mer, et leurs 89 enfants, 79 marins, 90 membres de la marine marchande, 100 membres du ministère du transport de guerre et 5 Canadien jouissant de priorité.

Trois trains spéciaux ramèneront dans la métropole 341 soldats et 515 aviateurs. Le plus fort groupe de militaires, soit 614, ira à Toronto, 479 iront à Winnipeg, 518 à Halifax, 434 à London, 337 à Vancouver, 291 à Moncton, 281 à Regina, 214 à Calgary, 203 à Ottawa, 149 à Kingston et 104 à Québec. Un train spécial sera affecté au transport des jeunes femmes anglaises et de leurs enfants.

80 wagons-lits, 17 wagons-restaurants et 13 wagons divers entreront dans la composition des dix trains spéciaux du Canadien National requis pour le transport de ces voyageurs. Un train spécial quittera Halifax à toutes les heures, peu de temps après l'arrivée du *Mauretania* dans ce port canadien.

Un prêtre meurt en répondant à un appel

Wallatras Plantation, Me., 16 — M. l'abbé Joseph-U. Corriveau, 65 ans, curé de la paroisse St-Joseph est mort d'une attaque cardiaque, alors qu'il dut quitter son auto pour chercher refuge chez un de ses paroissiens durant une forte tempête de neige.

L'abbé Corriveau s'en revenait au presbytère après avoir visité un paroissien malade, lorsque la mort le terrassa subitement en chemin. Il était né à Québec et était curé ici depuis 1935, et il avait fait aussi du ministère à Lewiston, Waterville et Kingston, ainsi qu'à l'Institut Notre-Dame, à Alfred.

Le Devoir présente ses condoléances.

Etrange constatation. — On a constaté, à la bibliothèque de Folkestone, Angleterre, que les ouvrages traitant des moyens de maintenir la paix sont peu demandés.

Nouveau poste créé au "C. N."

A la suite des changements apportés par les spécialistes du Canadien National dans la construction des wagons à marchandises et des voitures à voyageurs, M. E. R. Battley, chef du service de la traction et du matériel roulant, annonce la création d'un poste d'inspecteur-soudure. Des expériences conduites par la Compagnie démontrent que le soudage des parois, des coins et du plancher des wagons, au lieu du rivetage, assure un meilleur service et se prête mieux aux lignes aérodynamiques. Le nouveau matériel roulant qui remplacera nombre des wagons qui ont transporté, au cours de la guerre, quelque 491 millions de tonnes de marchandises et plus de 153 millions de voyageurs, sera construit d'après ces nouvelles données.

Mgr Julien quitte New-York pour l'Afrique

Le départ aura lieu cet après-midi

C'est aujourd'hui à 3 h., que S. E. Mgr Julien, des Pères Blancs, quitte le port de New-York dans la direction du Nyassa, son vicariat apostolique en Afrique. Une année de repos bien mérité au Canada lui a permis de refaire sa santé et c'est maintenant tout heureux que le grand évêque missionnaire s'en va, à l'âge de 60 ans, de nouveau exercer son zèle au milieu des âmes que la divine Providence lui a confiées. Le Nyassa, vicariat situé à l'ouest du lac qui porte le même nom, couvre une superficie d'environ 350 milles de longueur par 60 milles de largeur. Dans cet immense territoire 55 Pères se dépensent sans cesse au service des Noirs. Comme dans les autres vicariats d'Afrique la moisson est grande mais les ouvriers sont trop peu nombreux: on comprend aisément qu'un nombre si restreint de missionnaires ne puisse pas suffire à une population qui dépasse 750,000 âmes.

Mais Mgr Oscar Julien ne manque pas de courage. En 1934, quand le Saint-Siège lui confiait le vicariat du Nyassa, il comptait 28,000 baptisés; ce nombre a progressé jusqu'à 60,000 durant l'espace de dix ans.

Son Exc. Mgr Julien remercie cordialement la population canadienne pour la générosité qu'elle lui a manifestée; il part avec le ferme espoir que ces ressources lui permettront de développer encore sa chrétienté et de combattre avec plus d'efficacité l'hérésie protestante, qui fait des ravages au cœur de l'Afrique.

Trois missionnaires Pères Blancs accompagnent Son Excellence: le Père Bertrand Peltier, de Lavaltrie, nommé au grand séminaire inter-vicariat de Kacebere dans le Nyassa, le Père Raymond Tremblay, de Valleyfield, pour le vicariat du Nyassa, et le Père Jean-Paul Pesner, également de Valleyfield, qui se rend au Bangwelo dans la Rhodésie du Nord.

Plusieurs autres missionnaires canadiens, dont 15 religieux de différentes communautés, voyagent aussi sur le même bateau.

M. J. M. Findlay, qui possède une longue expérience acquise auprès de compagnies américaines et canadiennes, a été nommé à ce nouveau poste. Natif de Toronto, il fit ses études aux écoles publiques et à l'université La Salle Extension, de Chicago. Il fait partie du conseil d'administration de la Canadian Welding Society.

Ingénieur décédé subitement

M. Henry Emmett Smith, ingénieur de district du Canadien National, à Montréal, est décédé subitement à sa demeure, 1417 boulevard, à Ville-Marie, mardi, à l'âge de 51 ans. Lui survit sa femme, née Archambault (Berthe), d'Ottawa.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, en l'église St-Patrice, d'Ottawa.

Ne vous inquiétez pas, chère Madame. Je la retrouverai à coup sûr, Royant n'est pas si étendu!

Sur cette constatation naturelle chez un homme accoutumé à parcourir le vaste monde, l'officier porta la main à sa casquette et s'éloigna, tout droit vers la Grande Corniche où, ni sous les tentes ni au bord des vagues, il n'aperçut celle qu'il cherchait. Il s'inquiéta: le temps dont il disposait encore, si court pour organiser l'union de leurs deux vies en vue d'un heureux avenir, ce temps devait-il s'effriter, se perdre en vaines recherches?

Peut-être la chaleur avait-elle incité la jeune fille à délaissier la plage brûlante en faveur des ombres du boulevard Botton? Une foule nombreuse s'y pressait, cherchant un peu de fraîcheur; en vain le marin interrogea d'un regard agité les promeneuses dont le clair bouquet s'offrait à sa vue: aucune ne présentait la silhouette harmonieuse de son amie, aucune n'était Denise.

Plutôt que ce lieu trop mondain à son gré, l'orpheline avait préféré gagner les frondaisons du parc dont la demi-solitude convenait davan-

Le général et Mme Eisenhower



Mme Eisenhower accompagnait le général à l'Université de Toronto, où fut décerné à ce grand militaire un doctorat honoraire. Une récente attaque de pneumonie avait empêché Mme Eisenhower de paraître aux côtés de son mari plus tôt ce jour-là.

Mgr Julien quitte New-York pour l'Afrique

Le départ aura lieu cet après-midi

C'est aujourd'hui à 3 h., que S. E. Mgr Julien, des Pères Blancs, quitte le port de New-York dans la direction du Nyassa, son vicariat apostolique en Afrique. Une année de repos bien mérité au Canada lui a permis de refaire sa santé et c'est maintenant tout heureux que le grand évêque missionnaire s'en va, à l'âge de 60 ans, de nouveau exercer son zèle au milieu des âmes que la divine Providence lui a confiées. Le Nyassa, vicariat situé à l'ouest du lac qui porte le même nom, couvre une superficie d'environ 350 milles de longueur par 60 milles de largeur. Dans cet immense territoire 55 Pères se dépensent sans cesse au service des Noirs. Comme dans les autres vicariats d'Afrique la moisson est grande mais les ouvriers sont trop peu nombreux: on comprend aisément qu'un nombre si restreint de missionnaires ne puisse pas suffire à une population qui dépasse 750,000 âmes.

Mais Mgr Oscar Julien ne manque pas de courage. En 1934, quand le Saint-Siège lui confiait le vicariat du Nyassa, il comptait 28,000 baptisés; ce nombre a progressé jusqu'à 60,000 durant l'espace de dix ans.

Son Exc. Mgr Julien remercie cordialement la population canadienne pour la générosité qu'elle lui a manifestée; il part avec le ferme espoir que ces ressources lui permettront de développer encore sa chrétienté et de combattre avec plus d'efficacité l'hérésie protestante, qui fait des ravages au cœur de l'Afrique.

Trois missionnaires Pères Blancs accompagnent Son Excellence: le Père Bertrand Peltier, de Lavaltrie, nommé au grand séminaire inter-vicariat de Kacebere dans le Nyassa, le Père Raymond Tremblay, de Valleyfield, pour le vicariat du Nyassa, et le Père Jean-Paul Pesner, également de Valleyfield, qui se rend au Bangwelo dans la Rhodésie du Nord.

Plusieurs autres missionnaires canadiens, dont 15 religieux de différentes communautés, voyagent aussi sur le même bateau.

M. J. M. Findlay, qui possède une longue expérience acquise auprès de compagnies américaines et canadiennes, a été nommé à ce nouveau poste. Natif de Toronto, il fit ses études aux écoles publiques et à l'université La Salle Extension, de Chicago. Il fait partie du conseil d'administration de la Canadian Welding Society.

Ingénieur décédé subitement

M. Henry Emmett Smith, ingénieur de district du Canadien National, à Montréal, est décédé subitement à sa demeure, 1417 boulevard, à Ville-Marie, mardi, à l'âge de 51 ans. Lui survit sa femme, née Archambault (Berthe), d'Ottawa.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, en l'église St-Patrice, d'Ottawa.

Ne vous inquiétez pas, chère Madame. Je la retrouverai à coup sûr, Royant n'est pas si étendu!

Sur cette constatation naturelle chez un homme accoutumé à parcourir le vaste monde, l'officier porta la main à sa casquette et s'éloigna, tout droit vers la Grande Corniche où, ni sous les tentes ni au bord des vagues, il n'aperçut celle qu'il cherchait. Il s'inquiéta: le temps dont il disposait encore, si court pour organiser l'union de leurs deux vies en vue d'un heureux avenir, ce temps devait-il s'effriter, se perdre en vaines recherches?

Peut-être la chaleur avait-elle incité la jeune fille à délaissier la plage brûlante en faveur des ombres du boulevard Botton? Une foule nombreuse s'y pressait, cherchant un peu de fraîcheur; en vain le marin interrogea d'un regard agité les promeneuses dont le clair bouquet s'offrait à sa vue: aucune ne présentait la silhouette harmonieuse de son amie, aucune n'était Denise.

Plutôt que ce lieu trop mondain à son gré, l'orpheline avait préféré gagner les frondaisons du parc dont la demi-solitude convenait davan-

Départ de Canadiens pour le Mexique

La plupart des excursionnistes se rendront dans ce pays pour se familiariser avec la langue espagnole

Un groupe de vingt Canadiens français, représentant plusieurs villes de la province de Québec, dont Montréal, Québec, Trois-Rivières, le Cap de la Madeleine, Shawinigan, Chutes, Rivière du Loup, etc., partira pour le Mexique, lundi, le 21 janvier courant. Le trajet se fera exclusivement par trains.

Ce voyage a été organisé par Mme André Turcot, elle-même une Mexicaine, épouse du consul honoraire du Mexique à Québec. Mme Turcot accompagnera le groupe au Mexique.

Le départ se fera de la gare Windsor, à Montréal, par le train de 11 heures du soir, lundi prochain. L'itinéraire comprend des arrêts à Chicago et à San Antonio, Texas, avec arrivée à Mexico, le dimanche matin, 27 janvier.

Le groupe séjournera au Mexique plusieurs semaines et visitera les endroits les plus intéressants du pays. La plupart des excursionnistes se rendront dans ce pays pour se familiariser avec la langue espagnole. Les relations touristiques entre la province de Québec et le Mexique semblent connaître un nouvel essor, tout particulièrement depuis la visite de Son Excellence le cardinal Villeneuve, en octobre dernier, alors qu'il a visité le pays à titre de légat papal. On se souviendra qu'à cette occasion le cardinal était accompagné d'une vingtaine de Canadiens.

L'on disait alors que la visite du cardinal Villeneuve en terre mexicaine constituait pour notre pays, et plus spécialement pour notre province, un honneur d'une valeur publicitaire inestimable et il semble évident que dans l'avenir un grand nombre des nôtres visiteront le Mexique et aussi qu'un plus grand nombre de Mexicains visiteront le Canada. Cet échange ne saurait qu'être profitable aux deux pays.

Il est fortement question de l'organisation d'un autre groupe de voyageurs de la province de Québec à destination du Mexique, en février, avec départ vers le 25. Ce voyage serait organisé par M. André Turcot, consul honoraire du Mexique à Québec, et les excursionnistes, à leur arrivée au Mexique, se joindraient au groupe qui quittera Montréal lundi prochain. L'organisation technique de ces voyages a été confiée à M. P.-E. Gingras, commissaire du trafic-voyageurs au Pacifique Canadien, qui lui-même, avait organisé le voyage du cardinal Villeneuve et de son groupe et s'était rendu jusqu'au Mexique avec eux.

La levée du corps a été faite par M. le curé O.-P. Gauthier, de Saint-Léon. Le service funéraire a été chanté par le R. P. J.-P. Desjardins, S.J., de la Villa Saint-Jean (St-Jean-de-Québec), assisté comme diacre du R. P. Léon Desjardins, S.J., de Caughnawaga, deux frères de la défunte, et comme sous-diacre, du R. P. Jean de Brébaut Laramée, O.F.M., cousin de la défunte.

Parmi les prêtres présents au sanctuaire, on remarquait Mgr Anastase Forget, évêque de Saint-Jean; M. le chanoine Poissant, également de Saint-Jean; les RR. PP. J.-A. Desjardins, Paul Desjardins, Jean Laramée, R. Bergeron, J.-M. Danjou, Yvan D'Orsonnes, Charles Richard, Donat Boutin, P.-E. Ranger, André Beilcan, Joseph Fortin, tous de la Compagnie de Jésus, et autres.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir" 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.

COURS D'ESPAGNOL

Commencent ce soir tous les jeudis soirs de 8 à 9 h. 30

Professeur: Mme Manolita del Vayo

Directrice: Mme Urgel Mitchell

L'UNION DES LATINS D'AMERIQUE

Appeler Harbour 2710 de 10 a.m. à 9 p.m.

Feuilleton du "Devoir"

LE TALISMAN DES GUERNIS

ROMAN

PAR JEAN MAUCLERE

26. (suite)

— Excusez-moi, Madame, je ne peux disposer que de peu de temps, répondit Hugues, s'asseyant à contre-cœur. Je tenais cependant à vous faire mes adieux...

— Comment, vous partez? Déjà? Combien les hommes sont difficiles à contenter!

Loin d'être flatté par l'évidente sympathie que trahissait l'accent d'une bonne dame, l'enseigne répéta non sans quelque agacement: — C'est la triste sorte des marins, Madame, de voir continuellement se rompre les amitiés ébauchées au hasard des escales. Demain, à cette

heure, nous serons à quelque 300 kilomètres d'ici, plus peut-être.

— Quelle horreur! gémit tante Albertine.

— Je tiendrais beaucoup, continua l'enseigne, à présenter mes hommages à Mlle Denise.

— Quel dommage! Elle est sortie.

— Etait-ce une erreur? Guernis crut distinguer une certaine satisfaction dans le ton de cette réponse. C'en fut assez pour qu'il se levât aussitôt:

— J'aurai donc le plaisir de la rencontrer quelque part, à la plage, sans doute.

Le lieutenant Guernis, ignorant de ces calculs ténébreux, savait parfaitement ce qu'il voulait et n'entendait pas se laisser arrêter par quoi que ce fût. La main posée sur le bouton de la porte, il prononça:

— Pardonnez-moi, Madame, je suis pressé, j'ai eu l'honneur de vous le dire. Tenant essentiellement à saluer Mlle Brillanges avant son départ, je vais à sa recherche. Plaignant devant une décision si nettement exprimée, Albertine gémit: — Mais je ne sais pas où elle est!

— Ne vous inquiétez pas, chère Madame. Je la retrouverai à coup sûr, Royant n'est pas si étendu!

Sur cette constatation naturelle chez un homme accoutumé à parcourir le vaste monde, l'officier porta la main à sa casquette et s'éloigna, tout droit vers la Grande Corniche où, ni sous les tentes ni au bord des vagues, il n'aperçut celle qu'il cherchait. Il s'inquiéta: le temps dont il disposait encore, si court pour organiser l'union de leurs deux vies en vue d'un heureux avenir, ce temps devait-il s'effriter, se perdre en vaines recherches?

Peut-être la chaleur avait-elle incité la jeune fille à délaissier la plage brûlante en faveur des ombres du boulevard Botton? Une foule nombreuse s'y pressait, cherchant un peu de fraîcheur; en vain le marin interrogea d'un regard agité les promeneuses dont le clair bouquet s'offrait à sa vue: aucune ne présentait la silhouette harmonieuse de son amie, aucune n'était Denise.

Plutôt que ce lieu trop mondain à son gré, l'orpheline avait préféré gagner les frondaisons du parc dont la demi-solitude convenait davan-

ge à la tristesse la dominant aujourd'hui. Une pensée unique l'occupait, la tourmentait avec une insistance croissante: étant donnée l'indignité de sa famille, indignité dont elle ne pouvait douter, hélas! il lui était impossible d'accepter l'amour que la veuille elle avait deviné au regard loyal d'Hugues. Il partirait bientôt, elle s'efforcera de l'oublier. Ce serait mieux ainsi... encore que ce mieux soit déchirant.

Pensive, le pas lent, elle marchait sous les grands arbres, la tête alourdie par son chagrin, le cœur brisé. Et c'est ainsi que celui qui l'aimait l'aperçut un peu plus tard; est-ce because de dire qu'il courut pour la rejoindre?

— Enfin je vous trouve! s'écria-t-il en posant un baiser respectueux sur la petite main qu'un peu rose Denise lui tendait.

— Je suis heureuse de vous voir, murmura la jeune fille comme dans un rêve, démentant sans y songer ce qu'elle pensait à l'instant et interdisant devant le flot de joie qui l'envahissait.

— J'ai un besoin absolu de vous parler aujourd'hui...

Elle pâlit: qu'allait-elle lui apprendre qu'elle ne sût déjà, la voix franche et virile de son ami? Et que pourrait-elle répondre, sinon ce qui briserait pour toujours leurs deux cœurs?

Denise essaya une pauvre réponse: — Est-ce donc si pressé?

Le visage du jeune officier se fit plus grave. — Oui, affirma-t-il. Nous prenons la mer demain au petit matin, et avant, Denise...

Elle pâlit encore, première douleur que lui apportait l'amour. Chancelante, l'isolée, qui allait devenir l'abandonnée — ne le désirait-elle pas tout à l'heure? — s'appuya au tronc rugueux d'un sapin. Elle ne trouva, pour exprimer sans se trahir l'émotion qui l'étreignait, que la plus banale des exclamations: — Ah!

Frémissant, Hugues recut le monosyllabe ému comme un message d'espoir. Il s'approcha, et tendre, pressant: — Avant de partir, mon amie chère, je veux vous dire que cet éloignement momentané ne doit pas séparer à jamais nos vies. Vous n'avez plus de maman à qui je puisse demander votre main, c'est donc de vous-même que je sollicite la joie, le bonheur ineffable de vous accompagner dans les sentiers de la vie... pour en écarter les épineux...

Contre l'arbre secourable, Mlle Brillanges se raidit. C'était trop affreux: le bonheur venait à elle et il lui fallait le repousser! Elle devait elle-même se torturer le



Rédactrice : Germaine BERNIER

De l'élégance en tout

L'élégance, c'est une façon de lutter contre les brutalités, les trivialités, les laideurs de la vie. Et, pour atteindre ce but, il n'est pas indispensable de dépenser beaucoup d'argent; il est à la portée de toutes les situations. Il y a donc une philosophie dans le désir d'embellir le home, le foyer. L'élégance bien comprise est la grâce de la vie; le logis doit, de par son aspect, être accueillant, reposant.

Les choses sans beauté peuvent à la fin agir désastreusement sur les natures raffinées. C'est pourquoi, à dit un écrivain anglais, il est bon que nous fassions ou écoutions chaque jour un peu de belle musique, que nous lisions un poème, que nous regardions une belle peinture, l'ajoutant à nos contemplations un fleur, un beau paysage. Il est également utile à notre besoin de beauté de nous asseoir chaque jour, ne fût-ce que quelques instants, dans une pièce jolie, arrangée avec goût.

Et, le le répète, si avec de l'argent, on peut toujours orner et meubler richement sa maison, il faut du goût seulement pour la décorer avec élégance, avec art; et un peu d'esprit d'invention, un peu d'ingéniosité achèveront de donner au logis l'attrait qui y retient.

On obtient le beau rien qu'en éliminant le laid, le vulgaire. C'est affaire au goût naturel ou acquis parfois. Et même l'art et le goût sont deux!

Une chose peut être parfaitement exécutée, avec un art consommé, être belle... mais seulement de la beauté du réalisme, du réalisme. Le goût, c'est l'idéal dans la beauté; c'est quelque chose qui s'élève au-

dessus du terre à terre de l'existence, qui veut certainement sortir de la banalité.

L'art est plus puissant, mais le goût est toujours épuré, délicat. C'est pour cette raison que des femmes, qui n'ont pas eu une éducation artistique, peuvent cependant exécuter des chefs-d'œuvre de grâce, imprimer à tout ce qui les entoure le charme qui pénètre les plus frustes comme les plus raffinés. Les premiers seraient peut-être restés insensibles devant une œuvre d'art merveilleuse mais racontant la vie plate, la vie de chaque jour, la vie qu'ils connaissent, ils sont toujours influencés par la poésie qui émane de certains milieux.

Ayons donc l'ambition d'éveiller ce sentiment chez ceux qui pénètrent dans notre intérieur, qui y vivent...

La maîtresse de maison doit passer chaque jour dans toutes les pièces de la maison. Tout y doit révéler ses soins assidus. Ici, elle disposera les plus d'un rideau; là, elle piquera une fleur dans un vase, elle s'assurera qu'on fait régner une propreté minutieuse dans les moindres coins. Elle laissera, si possible, entrer le soleil largement dans son clair logis. Elle paétera abondamment. Elle voudra des journaux, des livres, des revues sur les tables, des sièges confortables...

Elle s'entourera de préférence de couleurs tendres, douces, délicates, plutôt qu'éclatantes ou sombres. Elle dressera ou fera dresser le couvert familial avec soin, avec goût; elle imposera enfin une note de grâce, à tout ce qu'elle fait, à tout ce qu'elle touche.

Curiosités

Un général qui ne payait pas de mine

Garde-toi, tant que tu vivras, de juger les gens sur la mine.

Cet adage du bon La Fontaine n'empêche pas que la bonne mine ne soit une lettre de recommandation.

Le fameux général des Achéens, le brave et savant Philopœmen, se trouvait dans une bourgade avant que son armée arrivât. A cause de sa figure désagréable, il fut pris pour un valet, et une femme l'invita à fendre du bois. Ce qu'il fit. Ses officiers arrivèrent.

— Eh! seigneur, que faites-vous là? — Je paye, dit Philopœmen, l'intérêt de ma mauvaise mine.

Les oiseaux messagers

Le téléphone et la télégraphie sans fil n'ont point fait abandonner l'élevage des pigeons voyageurs. Il est des cas où l'oiseau reste utile et même irremplaçable dans son rôle de messager.

Les pigeons ne sont d'ailleurs pas les seuls êtres ailés auxquels on ait pensé pour leur faire porter des messages.

FAITES CECI SI L'ENFANT A UN RHUME

Ne courez pas de risques inutiles avec des remèdes inconnus. Soulagez ses souffrances par ce moyen à double action, qui a fait ses preuves.

Le VICKS VapoRub pénètre dans les voies respiratoires supérieures, grâce à ses vapeurs médicamenteuses. STIMULE la surface de la poitrine et du dos, comme un cataplasme réchauffant.

Pour retirer tous les avantages de cette double action PÉNÉTRANTE-STIMULANTE, comme indiqué ci-dessus, frottez simplement, au coucher, la gorge, la poitrine et les dos avec du Vicks VapoRub. Et... voyez comment ce remède des familles se met instantanément à l'œuvre — de 2 façons à la fois — pour apaiser les quintes de toux, soulager l'irritation ou la constriction des muscles — et apporter un merveilleux soulagement des maux de tête!

Si bon que vous en voulez une seconde tasse!



Psaume de la vie

(Extrait)

Non, ne me dites pas de votre voix dolente
Que la vie est un songe vain.
L'âme qui s'assoupit n'est pas l'âme vivante;
Notre but n'est pas incertain.

Notre âme a son devoir, notre âme a sa lumière
Qui la dirige en ses efforts.
"Poussière, tu devras retourner en poussière",
Cette sentence est pour le corps.

Quelque plaisir furtif, quelque erreur, quelque peine,
Non, tel n'est pas notre destin.
Mais la vive action, la lutte dans l'arène,
Un pas de plus chaque matin.

De ton vogue avenir, laisse au loin le nuage,
Dis au passé le morne adieu;
Agis dans le présent, agis avec courage,
Soleil dans l'âme, espoir en Dieu.

LONGFELLOW

Quand on a réussi à amener le noeud coulant près de la onction de la queue avec la carapace, on soulève vivement la baguette, le noeud se serre et le camaron est pris.

Notes et pensées

Etre d'abord des hommes

Une certaine hagiographie fantaisiste tendit jadis à nous représenter les saints comme des pèssimistes, des misanthropes, des gens ennuyeux, impassibles, ne sachant ni rire, ni pleurer, ni sourire, ni plaisanter. C'est ainsi que les voit le Salavin de G. Duhamel. Les hagiographes responsables de ces erreurs croyaient grandir leurs héros; ils les diminuaient, les rendaient "inutilisables", note déjà Louis de Grenade. Que nous restait-il à imiter en eux? Leurs extases, leurs miracles? Ce n'est pas en cela que consiste la sainteté, et il ne dépend point de nous d'être gratifiés du don de prophétie.

Ce que nous pouvons, c'est tendre à la perfection de ces vertus naturelles sur lesquelles Dieu greffe le surnaturel. "Messieurs, dit Mgr d'Hulst aux prêtres de Paris, soyons d'abord des hommes, puis des chrétiens, puis des prêtres, faute de quoi nous ferons blasphème notre christianisme et notre sacerdoce".

Oublier l'homme et ses qualités naturelles, mais aussi ses travers, ses tentations, ses luttes, ses fautes, c'est fausser l'histoire, oublier qu'à la base de toute sainteté il y a un combat.

Albert BESSIERES

La joie au travail

Voit-on les résultats du retour à une grande vérité trop oubliée? La joie au travail (ce travail subi par des foules comme une odieuse pénalité). L'amour passionné de notre tâche professionnelle: Mon usine, mon foyer, ma cuisine, mon champ, mon laboratoire: voilà mon temple, *Hic domus Dei*, mon oratoire, ma charrie, mon marteau, ma boutique, et tout cela, pierres de la maison de Dieu et porte du ciel. Mais oui, comme l'atelier de Joseph, la cuisine de Marie étaient la porte du ciel. Dieu est "humain", le Christ est "humain", nous rappelle saint Paul, *humanitas apparuit*. A la fin des missions, on organise, à l'église, la fête du travail. Reposez dans le chœur avec tous nos instruments de travail: banc de menuisier, charrie, écriture, rouet, marmite, le tout dominé par l'ostensoir reposant sur la pelle du boulanger. "Tout est votre". C'est dans et par notre vie professionnelle que nous réaliserons nos ascensions et que nous travaillerons à l'ascension de notre milieu.

Christianisme non plus en marge de la vie, mais incarné en elle, telle est la formule de tout apostolat conquérant.

Albert BESSIERES

L'alcoolisme chronique

L'alcoolisme chronique frappe toutes les classes de la société. L'alcoolisme féminin, très répandu de nos jours, peut avoir de graves conséquences lorsque la femme devient enceinte: ce sont encore les enfants qui auront à souffrir. L'alcoolisme n'étend pas ses ravages aux seules personnes qui prennent de l'alcool, mais aussi à leurs enfants. Les statistiques démontrent que 80% des criminels alcooliques sont issus de parents alcooliques; et l'on sait combien l'usage de l'alcool est répandu chez ces adolescents.

Dr Jean-Marie ROUSSEL

Déformation

Quelle que soit l'étude que vous affectionnez le plus, gardez-vous d'un défaut assez commun: celui de devenir un admirateur tellement exclusif de votre science que vous méprisez toutes celles auxquelles vous n'avez pu vous adonner.

Silvio PELLICO

Maisons en aluminium. — Avec un millier de tonnes d'aluminium de rebut, on va construire en Grande-Bretagne 50,000 bungalows d'ici un ou deux ans.

Chez les dames patronnesses de Sainte-Justine

Récemment avait lieu à Sainte-Justine, une réunion spéciale à laquelle toutes les dames patronnesses de l'institution avaient été convoquées dans le but de procéder à l'élection du comité de leur association pour 1946. Ont été leurs présidentes: Mme Walter Clerk; vice-présidente: Mme Madeleine Thibaut; secrétaire, Mme Alexandre Lacoste; propagandiste, Mme C.-A. Doucet; conseillères, Mmes N.-K. Laflamme et Henri Vautelet.

Faits et glanes

Deux manières de produire la pénicilline

Un journal médical anglais rapporte que les scientifiques du Royaume-Uni ont trouvé deux manières de produire la pénicilline en grande quantité. Les pommes de terre — ou même les pelures de pommes — forment la base de la première méthode qui fut développée par les investigateurs de l'hôpital de Highgate à Londres. Après un traitement à l'eau et à l'acide chlorhydrique, les pommes de terre fournissent un extrait qui, après un simple procédé, est un agent parfait pour la formation de la moisissure de pénicilline.

La seconde méthode, découverte par un jeune médecin de Glasgow, est basée sur la colchicine, produit chimique dont on se sert pour augmenter la production des plantes de tabac. Le Dr Gordon et son technicien de laboratoire, M. J. McKechnie, ont mis six mois à trouver un agent qui doublerait la croissance de cette moisissure. Ils viennent de découvrir que la colchicine produit six fois plus de pénicilline qu'autrefois. En outre, la pénicilline obtenue de cette façon est plus résistante que toutes celles produites antérieurement.

Du lait frais en pleine mer

Les blessés qui reviennent d'outre-mer peuvent maintenant boire, sur le bateau, du lait frais comme celui que nous sert la fermière. Le lait congelé lentement ne se conserve que peu de temps. Mais si vous le faites geler rapidement à 20 degrés F. sous zéro, vous le garderez plusieurs mois, sans perdre ni sa saveur ni sa valeur nutritive.

La tuberculose vaincue par un savant français

Le professeur Hollande de la faculté de pharmacie de Montpellier a fait une découverte susceptible de dépasser la pénicilline. Un champignon supérieur, le *clitocybe* produit un suc possédant un puissant pouvoir microbicide. Le professeur Courcier du Collège de France, président de cette communication à l'Académie des sciences. Des cultures de bacilles typiques et de bacilles de Koch seraient dissoutes par le pouvoir stérilisant de la *clitocybe* qui, essayée sur deux cobayes tuberculeux anéantit le microbe de la tuberculose. Un savant français aurait donc découvert le remède de la tuberculose, fléau de l'humanité. Les champignons *clitocybes*, dont le nom vulgaire est "ronds de sorcière", poussent dans les Alpes; à l'intérieur des cercles formés par ces champignons, l'herbe se dessèche sans pourrir.

Le cinéma et le progrès des sciences

Pour réaliser certains sujets un

"Ca, c'est du bon café!"



LE CAFÉ "SALADA"

peu spéciaux, les spécialistes des cinématographies (prise de vues) sont parfois fort embarrassés, et sont obligés de s'adresser à des techniciens, les priant de découper un procédé de truquage donnant l'illusion de la réalité. Les recherches que ces truquages occasionnent sont souvent précieuses et trouvent des débouchés pratiques.

Lorsqu'on a voulu transposer au cinéma "Les derniers jours de Pompei", il a fallu trouver une pseudo-lave, se répandant de la même façon et cependant au milieu de laquelle les acteurs ne seraient pas brûlés. On a imaginé de préparer un mélange d'eau et de poudre d'aluminium qui, photographié, donne l'illusion de la lave dans son avancement inexorable. Seulement, comme l'eau à l'aluminium est bien plus liquide que la lave, il a fallu tourner au ralenti toutes les scènes où elle se présente.

Pour la réalisation de l'Enfer, de Dante, il fallait des flammes qui ne brûlent pas. On a fini, au bout de longues recherches, par associer deux corps chimiques dont l'un peut brûler et provoquer les flammes voulues, l'autre est incombustible et absorbe toute la chaleur dégagée par le premier. Ainsi, les acteurs, munis de vêtements en amiante, pouvaient se promener au milieu d'un brasier ardent sans éprouver le moindre inconfort.

On ne se doute ordinairement pas, lorsqu'on assiste à une projection cinématographique, des trésors d'ingéniosité qu'il a fallu dépenser pour réaliser le film.

Erosion continue. — En 25 ans, l'érosion a emporté 25 pieds de la côte de Bridlington, Angleterre.

Le monde entier

...à présentement les yeux fixés sur Londres où se trouvent rassemblés les délégués des cinquante-deux nations unies, en vue du rétablissement de la paix si désirée... Personne ne peut dire d'avance ce qui en résultera. Il n'en est pas ainsi des habitudes de la maison Reid, où bat son plein actuellement sa vente annuelle de janvier. Eux peuvent dire tout le suite ce que leur réserve cette vente... Des aubaines, rien que des aubaines. Les conditions de vente restent accessibles à tous les porte-monnaie. Le tout-Montreal sait cela. L'adresse de J.-F. Reid: 1473, rue Amherst.

A la Villa Saint-Joseph

A la Villa Saint-Joseph, 4122 rue Delorimier, du 22 au 25 janvier, une retraite pour dames et demoiselles sera prêchée. On est prié de donner son nom le plus tôt possible à la directrice des retraites, à M. 2944, A la Villa, on donne aussi des retraites individuelles pour dames et demoiselles, sous la direction d'un père jésuite.

rehausse la saveur des viandes à bas prix



pour poisson, volaille, viandes et repas économiques

CONGELEZ LA CREME GLACEE AU DEHORS

Quand la température est de 50 ou de 60 degrés au-dessus de zéro, les langues simplement la Londonberry, le sucre et la crème de lait (ou le lait condensé ou en poudre) faites refroidir dehors pendant quelques minutes, puis battez-les avec un fouet pour les congeler. Pas de cuisson.

C'est aussi bas que 12c la chopine

Veloutée, délicate, sans arômes. Pour servir, laissez la Londonberry à votre disposition. Un paquet de 15c contient 16 portions. Ajoutez l'essence. Vous pouvez aussi préparer de délicieux desserts avec du lait ou du lait condensé. Demandez de la Londonberry à votre épicerie, il n'en tient pas, envoyez-nous \$1.00 et vous recevrez 7 paquets plus 50 paquets, recettes, guide, etc. LONDONBERRY 505 EDIFICE DU CARRÉ DOMINION, MONTREAL

"VIVACE" DIT MADAME

N'essayez pas de refiler un autre thé à la ménagère qui demande le thé Lipton, au goût *vivace*. Elle n'acceptera aucune substitution. Quand elle dit "*vivace*", elle réclame la marque Lipton.

Les personnes renseignées savent bien que rien ne peut remplacer la saveur *vivace* et animée du thé Lipton. Au dire des connaisseurs, ce thé a un goût *vivace* et animé, qui n'est jamais fade ou insipide. Pourquoi ne pas vous procurer le meilleur? Exigez le thé Lipton, d'une saveur *vivace*. Commandez-en aujourd'hui même chez l'épicier.

Activités Féminines, Conférences, Réunions, etc.

Assemblée de la S.O.C.

La "Ligue pour les Droits de la Femme" organise un dîner-causette, qui aura lieu au salon York de l'Hôtel Windsor à 12 h. 30 le 26 janvier, confédération invitée est Me Jacques Perrault, avocat, qui parlera des modifications à apporter au code civil relativement à l'innocence juridique de la femme mariée dans le Québec.

La "Ligue pour les Droits de la Femme" invite chaleureusement toutes les personnes qui la question intéressent. Pour réserver ses places, on doit s'adresser à Mme Georges Gagné de la rue Rossini.

Dîner-causette

La prochaine assemblée mensuelle de la Société des Ouvrières catholiques aura lieu le 20 janvier prochain à la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, 833 rue Sherbrooke est.

Adoucit le nez du bébé

Mentholatum débarrasse rapidement et doucement les narines du bébé, aide à conserver les membranes humides, facilite la respiration, soulage la toux, la fièvre et permet un sommeil paisible. Pots et tubes 30c, 50c.

Mentholatum reconforte tous les jours.

Le code national du travail, une menace à l'autonomie

Notre législation ouvrière est saine, prudente, sociale et progressive, déclare M. Antonio Barrette, ministre provincial du Travail, dans une causerie prononcée devant les membres de la Société St-Jean-Baptiste de Québec.

Voici le texte de la causerie prononcée hier, devant la Société St-Jean-Baptiste de Québec, par M. Antonio Barrette, ministre provincial du Travail. M. Barrette avait intitulé sa causerie: "Un aspect des relations ouvrières de la province de Québec".

Bien que j'aie déjà offert mes vœux de bonne et heureuse année à nos amis concitoyens et, en particulier, aux ouvriers et patrons, je tiens à renouveler les mêmes souhaits aux membres de notre société nationale et à ceux qui la dirigent.

Je souhaite qu'en 1946 vos ambitions se réalisent, que votre société continue son travail d'éducation et de patriotisme. Je souhaite que tous ceux qui, dans notre province, s'occupent d'office des choses publiques se donnent totalement à la tâche d'instaurer chez nous un ordre respectueux de la personne humaine, de la famille et une conception plus juste de nos droits inaliénables, de nos traditions ethniques et du droit de la propriété privée.

Comme ministre du Travail, vous ne permettrez de souhaiter également une collaboration aussi complète que possible entre l'Etat, le capital et le travail. En ce moment où l'on tente de bâtir sur les ruines laissées par le conflit formidable qui vient de se terminer, où l'on s'efforce de créer une fraternité des peuples libérés, il est non moins important, me semble-t-il, de créer aussi une fraternité plus grande entre les individus au sein d'une même nation et une compréhension plus parfaite entre les classes qui forment notre société.

Le calme sur le front ouvrier

Nous avons, je crois, fait un grand pas en ce sens. L'année 1945 a été particulièrement calme sur le front ouvrier. Nous devons cette paix à la collaboration qui a marqué les relations capital-travail et aussi au fait que notre législation ouvrière est aussi complète que possible. L'administration provinciale, au point de vue travail, se compose actuellement de tous les organismes nécessaires pour répondre à tous les besoins qui peuvent se présenter.

Dans le domaine des relations industrielles, de la sécurité et des assurances sociales, nous avons, présentement au ministère de la Commission du salaire minimum, la Commission de relations ouvrières, le Service de conciliation et d'arbitrage et les services de conventions collectives, d'apprentissage et de bureau de placement. Pour assurer la sécurité des personnes et de la propriété, nous avons aussi le Service d'inspection du travail et des édifices publics, le Bureau des examinateurs des électriciens et le Service d'inspection des installations électriques, le Bureau des examinateurs des mécaniciens de machines fixes et le Service d'inspection des bouillottes, enfin le Bureau des examinateurs des mécaniciens en tuyauterie. Dans le domaine des assurances sociales, nous avons d'abord la Commission des accidents du travail, qui, l'an dernier, a payé en indemnités, en frais médicaux et d'hospitalisation, aux victimes d'accidents du travail, une somme de \$9,433,648.

L'assurance sociale

Au chapitre de l'assurance sociale, on relève la Commission des pensions de vieillesse, l'Office de l'assistance aux mères nécessiteuses et d'assistance aux aveugles. Ces organismes sont tous sous l'autorité du ministre du Travail et ont déboursé, l'an dernier, \$7,876,000.

Si vous ajoutez à ces chiffres les montants payés par la Commission des accidents du travail, vous arrivez au total de \$17,314,000, payé par

la province de Québec, en 1945, aux victimes d'accidents du travail et aux nécessiteux.

Il ne faut aussi faire mention du Conseil supérieur du travail, composé de représentants d'employeurs et d'employés, assisté d'économistes et de sociologues, qui a charge d'étudier notre législation dans le but de la rendre aussi parfaite que possible.

Au fur et à mesure que les besoins se feront connaître, nous améliorerons nos lois afin qu'elles soient toujours en état de rendre justice à qui justifie et de favoriser des relations plus cordiales entre les employeurs et leurs employés.

Aux yeux de certaines personnes, notre législation s'élaborerait lentement. Je conçois que nous soyons critiqués. A certains jours nos sollicitations ces critiques, à condition toutefois qu'elles soient constructives et animées du désir de servir l'intérêt général dans les limites de notre province et selon le pacte confédératif.

Me permettez-vous cependant de vous dire en toute franchise que notre législation est saine, prudente, sociale et progressive? Elle peut être comparée avantageusement à celle des autres provinces du Canada et même des autres pays.

Je m'efforcerai de vous prouver, en quelques brèves minutes, que nous avons donné Québec tout ce qui nous est nécessaire pour faire à chacun bonne mesure de justice et assurer à tous le maintien de la paix sociale.

L'intervention d'Ottawa

En vertu de la Loi des Mesures de guerre, Ottawa s'est donné le droit d'intervenir en matière de négociations collectives obligatoires et de contrôle des salaires, choses qui furent toujours du domaine exclusif des provinces. En plus de certaines activités économiques relevant du fédéral, par exemple les chemins de fer en général, Ottawa a appliqué son code de travail aux industries de guerre. Quant aux industries non essentielles à l'effort de guerre, notre gouvernement a maintenu les droits des provinces et, pour ce qui concerne les industries de guerre, lorsqu'il y eut conflit, la province de Québec apporta sa collaboration à titre gratuit.

Ainsi nous avons prêté les services du président et du secrétaire de la Commission de relations ouvrières provinciales. Nous avons également permis d'utiliser les services des inspecteurs de la Commission du salaire minimum et de notre service d'inspection du travail et cela afin d'aider à assurer un règlement hâtif dans tous les cas de conflit ou de grève.

Maintenant que nous entrons dans la période de transition et que nous devons revenir à une situation normale, il importe d'examiner la question d'un code national du travail, question qui soulevait présentement beaucoup d'intérêt.

Les industries de guerre n'existant plus, le gouvernement fédéral n'a plus les mêmes motifs d'intervention, et tout ce qui concerne les relations ouvrières et industrielles, la conciliation et l'arbitrage, la fixation des salaires et les négociations collectives, doit être à l'avenir sous le contrôle exclusif des provinces.

Le code du travail fédéral

Il est admis je crois par tout le monde que l'insitution d'un code du travail fédéral permanent met en danger l'autonomie des provinces dans ce domaine. Quelle doit être notre attitude à ce sujet? Puisque l'insitution d'un code de travail fédéral pose la question des juridictions respectives du fédéral et des provinces en matière de législation ouvrière, hors de tout doute l'autonomie des provinces est en jeu.

Il apparaît clairement, si on réfère à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, que la plupart des problèmes relatifs aux relations capital-travail sont du domaine provincial. Les paragraphes 13, 14 et 15 de l'article 92 de l'Acte précisent les pouvoirs des provinces dans ces termes:

"92. Dans chaque province, la Législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérées:

13. La propriété et les droits civils;

14. L'administration de la justice y compris la procédure en matières civiles;

15. L'infliction de punitions dans le but de faire exécuter toute loi de la province dans le cadre de sa juridiction."

Or, le problème des relations capital-travail pose particulièrement des questions d'ordre civil:

a) Le contrat de louage du service;

b) Le contrat d'apprentissage;

c) La fixation, par décret, des salaires minimums;

d) La durée du travail;

e) La conciliation et l'arbitrage des conflits d'intérêts;

f) Le contrat collectif de travail et les procédures relatives à sa négociation.

Toutes ces questions relèvent du droit civil et conséquemment sont de la juridiction exclusive de la province. Le conseil privé a rendu jugement dans ce sens.

Quand on demande au gouvernement fédéral la promulgation d'un code national de relations ouvrières, on ne fait pas malheureusement les distinctions nécessaires sur les juridictions respectives de l'autorité fédérale et de l'autorité provinciale, juridictions qui sont délimitées par l'Acte d'Amérique britannique du Nord, interprétés par le conseil privé, après avoir été l'objet d'un pacte entre les provinces.

Promulguer un code de relations ouvrières complet, c'est surtout légitimer en matière civiles.

Le droit d'association

Un code de relations ouvrières

pose le principe du droit d'association, celui de la liberté d'action syndicale, réfère aux négociations collectives de travail, détermine la procédure de fixation des salaires, de la durée du travail, des vacances payées, traite de la réglementation de l'apprentissage, oblige enfin à l'établissement d'une procédure de conciliation et d'arbitrage des conflits d'intérêts.

Nous avons toutes raisons de déclarer que les organismes provinciaux actuels répondent aux besoins de l'heure et sont éminemment qualifiés pour répondre aux besoins de l'avenir, en y faisant, s'il y a lieu, des améliorations appropriées que nous avons le pouvoir de réaliser.

Il ne s'agit pas ici d'une question de politique partisane mais de politique sociale qui met en jeu l'autonomie de la province, son avenir économique, culturel et social.

Loi des relations ouvrières

Québec possède une loi des relations ouvrières obligeant les employeurs à négocier de bonne foi avec les organisations ouvrières accréditées. Notre gouvernement a corrigé cette loi à la dernière session pour la rendre plus démocratique en réduisant de 60% à la majorité absolue la condition d'accréditation d'une organisation ouvrière représentant les salariés pour une unité donnée.

Cette Loi des relations ouvrières oblige employeurs et salariés à recourir à la procédure de conciliation et à l'arbitrage avant de déclencher des grèves ou des "lock-out". Elle n'interdit pas la grève mais elle oblige les parties à attendre un délai de quatorze jours à compter de la décision arbitrale avant de recourir soit à la grève, soit au lock-out.

Dans les services publics, non seulement la procédure d'arbitrage est obligatoire, mais la sentence arbitrale rendue devient exécutoire.

Le Code fédéral national du travail en temps de guerre a malheureusement donné lieu à plusieurs injustices et légitimes protestations, en particulier dans la province de Québec, et, cette déclaration je ne la fais pas dans un but de critiques, mais simplement pour indiquer les dangers d'une centralisation fédérale qui, avec la meilleure volonté au monde, étant donné l'ampleur et la multiplicité des problèmes, ne peut répondre aux besoins d'une province en particulier.

Il est de toute évidence que les ouvriers du Québec peuvent être beaucoup mieux protégés par une législation où nous sommes en majorité, que par une loi, qui, contrairement à leurs besoins, que par une autorité centrale qui est étrangère, qui n'a pas les mêmes connaissances, dont l'accès est beaucoup plus difficile.

Nous sommes privilégiés dans cette province et nous pouvons dire que généralement les relations patronales-ouvrières sont excellentes grâce à la bonne volonté des parties et grâce au concours du ministre provincial du travail. Nous donnons quelques statistiques qui souligneront cette collaboration.

Pour la période du 1er septembre 1944 au 31 décembre 1945, la Commission de Relations ouvrières de la province de Québec a enregistré 1334 demandes d'accréditation de la part d'associations ouvrières et elle a accordé 981 reconnaissances syndicales. Dans le même temps, le Conseil de Relations Ouvrières en Temps de Guerre, soit le conseil fédéral, a reçu 38 demandes d'accréditation et a accordé 47 reconnaissances syndicales dans la province. Nous pouvons donc prétendre que nous avons l'expérience et les moyens nécessaires pour envisager un prompt retour à des conditions normales, c'est-à-dire pour avoir notre entière liberté d'action dans le cadre de la Constitution.

Ca ne veut pas dire que l'exercice des droits de la province est à l'encontre d'une saine collaboration avec le gouvernement fédéral, loin de là. La collaboration est de l'essence même du système confédératif et la véritable coopération ne saurait être basée que sur le respect des droits respectifs des coopérateurs.

L'attitude de M. Duplessis

M. Maurice Duplessis a été très explicite sur ce point lorsqu'il a rencontré récemment une importante délégation ouvrière de Montréal. Au cours de cette entrevue, M. le Premier Ministre a déclaré que la province de Québec sera toujours prête à collaborer avec l'autorité centrale et les autres provinces, mais toujours selon l'esprit et la lettre de la constitution dont nous devons être les gardiens. "Je conçois", a-t-il déclaré, "qu'un certain degré d'uniformité entre les lois ouvrières des diverses provinces est désirable, mais en tenant compte des conditions économiques et géographiques des diverses parties du pays, et seules les provinces, en conservant jalousement leurs droits, sont en état de maintenir un équilibre nécessaire dans un pays aussi vaste que le nôtre."

Appartenant à la même famille canadienne, nous sommes d'union et nous recommandons fortement une collaboration constante, régulière, entre les ministres du Travail des différents gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, et pour notre part, notre province sera toujours heureuse d'apporter sa collaboration. Du choc des idées jaillit la lumière, et le ministère que j'ai l'honneur de présider de même que le gouvernement dont je fais partie seront toujours heureux d'étudier et d'accepter, s'il y a lieu, toutes les suggestions susceptibles d'améliorer les conditions de travail, les relations entre l'ouvrier et le patron et la confraternité confédérative.

Collaboration recommandable

La collaboration est recommandable, l'assimilation et la centralisation sont intolérables et contraires à la lettre et à l'esprit du pacte fédératif. Nous sommes pour l'unité dans la diversité et nous sommes respectueux des droits de tous et chacun comme nous sommes justement jaloux et fiers de nos propres droits.

En matière de droits, il n'y a ni majorité ni minorité, mais en matière d'exercices des droits il est vital que la minorité d'être excessive, prudente et fermement énergique dans la revendication et la sauvegarde de ses droits.

Un développement industriel inconnu jusqu'ici

Nous avons des ressources abondantes qui n'ont pas encore été développées, déclare M. Maurice Duplessis à la délégation de la C.T.C.C.

Québec, 17 (D. N. C.). — Nous sommes à l'aube d'un développement industriel inconnu jusqu'ici, a déclaré hier midi le premier ministre à la délégation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Nous avons des ressources naturelles abondantes qui n'ont pas encore été développées.

Nous n'avons pas même fait le premier pas dans la voie du développement des sous-produits. Dans plusieurs pays, une partie importante de la prospérité industrielle repose sur le développement des sous-produits. Nous avons certainement devant nous un bel avenir industriel. De plus, nous avons la paix sociale et c'est une importante contribution à la prospérité de la population.

Le premier ministre a félicité la C.T.C.C. d'avoir conservé sa belle réputation d'organisme respectueux de l'ordre et il a demandé aux patrons et aux ouvriers de mettre dans leurs rapports beaucoup de charité chrétienne.

Oblié de prendre la parole à un déjeuner-causerie de la St-Jean-Baptiste, M. Antonio Barrette, ministre du Travail, s'est contenté de présenter ses hommages à la délégation et de lui souhaiter une bonne année.

En terminant la lecture du mémoire, M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., a abordé la question du respect du dimanche dans l'industrie de la pulpe et du papier. Il a souligné qu'on avait pratiquement obtenu ce qu'on demandait en ce qui regarde la production, mais qu'il n'en était pas de même dans le domaine des réparations. Il devrait probablement y avoir moyen, dit-il, de gagner ce point également.

M. Duplessis

Après avoir exprimé des vœux de bonne année à la C.T.C.C., le premier ministre déclare qu'en dépit de sa lourde tâche, le cabinet a été très heureux de recevoir les syndiqués catholiques. Il les félicite de leur attitude concernant la défense positive de l'autonomie provinciale et tout particulièrement d'avoir préconisé l'application d'une politique concurrente. A ce sujet, rappelons ce que disait le mémoire:

Sécurité sociale. — La C.T.C.C. se rend compte que dans le vaste champ de la sécurité sociale il est des sujets, comme les assurances sociales, les minima de salaires et les heures de travail, qui ne peuvent donner les résultats bienfaisants qu'on en attend sans ententes préalables entre les gouvernements intéressés. Dans ces cas, la C.T.C.C. suggère que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'engagent dans la voie de la législation concurrente, soit d'après la formule de la loi des accidents du travail, soit d'après la formule des lois de pension aux vieillards. Cela ne veut pas dire nécessairement rédaction uniforme des lois, mais veut dire que l'on devrait tenir compte de certaines normes identiques, appliquées dans le meilleur intérêt des travailleurs.

Avec le pouvoir central, poursuit le premier ministre, il est toujours préférable de procéder par voie de législation concurrente. Cela assure le respect des droits du fédéral et des provinces et évite les dangers d'un changement à la constitution. La constitution n'est pas parfaite, mais elle est l'œuvre d'hommes publics appartenant à tous les partis, à toutes les races et à toutes les religions. Ils ont convenu que la nation canadienne doit être confédérée et non unifiée.

La législation concurrente donne des garanties de stabilité. On peut changer une loi à chaque session. Mais on ne peut changer aussi facilement un contrat. Les contrats in-

LA FAMILLE

JANVIER 1946

Editorial
Le divorce, V. M.
Information familiale
Voltaire Massicotte

Education
Repos de famille, Robert E. Llewellyn
Rémunération, Jeanne Fris-Allard
Carrières industrielles, Jean Delorme
Fin de semaine, Béatrice Clément
Enfants acceptés, Louis Clairval
Petite chronique de psychologie.

L'entente conjugale et l'enfant.
Edmond Lemay
Jean Huberdeau

Clubs familiaux
Santé
Famille et Viriculture, J.-A. Mierault, M.D.
Pour les jeunes
Jeunes gens d'aujourd'hui, Pol Divers

Les Von Trapp à Montréal
1945, J. de B. Laramée
Les devoirs de la femme.
Sa Sainteté Pie XII

Vers les espaces blancs... Photos RIC
Le Courrier de Rosemont
Garage à louer, Michelle Le Normand.
Economie domestique
Menus économiques, Monique Bureau.
Occupons nos loisirs, Monique Bureau.

Couverture
Dernier regard vers l'an qui s'est enfui... Photo RIC.
Au comptoir 0.10\$, par la poste 0.13\$.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

23-1-46

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie

NARCISSE DUCHARME, PASSIONNÉ

MONTREAL

Compagnie d'Assurance sur la Vie

NARCISSE DUCHARME, PASSIONNÉ

MONTREAL

Compagnie d'Assurance sur la Vie

NARCISSE DUCHARME, PASSIONNÉ

MONTREAL

Compagnie d'Assurance sur la Vie

NARCISSE DUCHARME, PASSIONNÉ

MONTREAL

Compagnie d'Assurance sur la Vie

NARCISSE DUCHARME, PASSIONNÉ

MONTREAL

Compagnie d'Assurance sur la Vie

NARCISSE DUCHARME, PASSIONNÉ

Cartes professionnelles

ASSURANCES

HORACE LABRECQUE
COURTIER EN ASSURANCE

Nous invitons les Communautés Religieuses à se servir de nos services particuliers.
441 St-François-Xavier Montréal
Tél. MARquette 2383-2384

AVOCATS

VANIER & VANIER
AVOCATS

57 rue St-Jacques
Tél. HARBour 3861

BREVETS D'INVENTION

Le Manuel de l'Inventeur
et formule de preuve d'invention
10\$
Écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROFESSEUR DE BREVETS D'INVENTION
934 ST-CATHERINE ST MONTREAL

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE
DESSINS DE FABRIQUE
en tous pays
MARION & MARION
761 ouest, rue St-Catherine
MONTREAL

COMPTABLES

CARON & CARON
Comptables Agrés - Chartered Accountants

Edmond Caron B.A. L.S.C. C.A.
René Caron B.A. L.L.L. L.S.C. C.A.
Barthélemy Massé L.S.C. C.A.
89 rue St-Jacques
HARBour 5633 MONTREAL
429 rue Lavolette, TROIS-RIVIERES

P.-A. GAGNON & CIE

P.-A. Gagnon C.A. René Gagnon C.A.
Comptables Agrés Chartered Accountants
REMEUBLEMENT DES TRAMWAYS
159 CUEST, RUE CRAIG
Tél. HARBour 5990

de Varennes & Vézina

Comptables Agrés
10 ouest, St-Jacques, Montréal
J. de Varennes, C.A.
A. Vézina, L.L.L. C.A.
Tél. MA. 8587

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir" 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Cartes d'affaires

DACTYLOGRAPHES

Réparations, location, ventes de dactylographes, machines à écrire, etc. Assortiment complet de papier carbone et rubans. Accessoires de bureau.
Canada Dactylographe Enrg.
44 ouest, rue St-Jacques, Montréal.
Tél. HARBour 6968 R.-I. Armand

DACTYLOGRAPHES

Royal - Remington - Underwood - L. C. Smith - Corona - Silencieux, régulier et portatif. Protection de cahiers, duplicateurs, calculateurs et machines à additionner. Vente et service échange de la même machine.
N. MARTINEAU & FILS
1019 rue BLEURY (entre Vitré et Lacombe) B.E. 2318 B.E. 2319

LAITERIE

CEI 9288-2386, Hôpital ROSEMONT
Rosemont
Laiterie canadienne-française
B. PATEHAUDE, propriétaire

ENCADREURS

WISINTAINER & FILS
90 BOULEVARD ST-LAURENT
LES ENCADREURS MANUFACTURIERS
Moulures - Cadres - Miroirs
Réparations de cadres et miroirs
L'anc. 2264

Atelier de construction de machines et de réparations - Services d'ingénieur et de dessinateurs - Atelier de patrons et de soudeurs - Fonderie de fonte et de bronze.

L'atelier le plus considérable et le plus complet du genre au Canada.

790 à 986 rue de Bullion Montréal

Téléphone: * Plateau 9641

LEFEBVRE FRERES

DESSINATEURS - MACHINISTES - FONDEURS

COMPTABLES

Chartré, Samson, Beauvais, Gauthier & Cie

Comptables Agrés Chartered Accountants
Maurice Chartré C.A. Maurice Samson C.A.
J. Beauvais C.A. J.-P. Gauthier C.A.
H. Roy C.A. L. Lévesque C.A.
J. Maréchal C.A. Paul-B. Trudel C.A.
J. P. Béland C.A. Lionel Roussin C.A.
J. Roussin C.A. G. F. Lefebvre C.A.
J. J. Huet C.A. Albert Gagnon C.A.
Raymond Fortier C.A. Jean Lacroix C.A.
Guy Bernard C.A. Percy Aubert C.A.
H. Bourgeois C.A. J. Paul Talbot C.A.
Roger Roy C.A.
Montréal Québec Roubaix

Hurtubise & Richard

Léon A. Hurtubise C.P.A.
Gérard Hurtubise C.P.A.
Maurice Richard C.A. C.P.A.
Georges B. Martin C.A. C.P.A.
Comptables-Vérificateurs
St-Jacques O. Montréal
Téléphones B.E. 9562-9739

Morency, Labelle & Cie

COMPTABLES LICENCIÉS
Ch.-deval, 1001 Mont-Royal sur le Boulevard
M.B. Morency O.C.A. O.G.A.
O.A. Labelle O.G.A.
57 ouest, St-Jacques - Montréal

Lucien VIAU, C.G.A.

COMPTABLE PUBLIC LICENCIÉ
Spécialité: Impôt sur le Revenu
159, Craig ouest - Montréal

LUCIEN-D. VIAU, C.A.

COMPTABLE AGRÉ
4643 avenue Verdun, VERDUN
T.O. 0642

MEDECIN

"Félicité médicale" Bayon A.
Dr Maxime Brisebois
L.M.C. F.R.C.S.C.
De la Faculté de Médecine de Paris
Maladies cardiaques, endocrinologiques, urinaires, digestives, circulatoires.
FRontenac 5222 816 Sherbrooke est

OPTOMETRISTES-OPTICIENS

J.-A. MESSIER, O.D.
OPTOMETRISTE
Spécialité: Examen de la vue - Ajustement de verres de contact. PHANU & MESSIER
1707 Saint-Denis - Montréal

Examen des yeux

Réparation de lunetterie
Service postal
Léo-Paul TROTTIER, O.D.
OPTOMETRISTE et OPTICIEN
1658 est. av. Mont-Royal - FR. 1009

REMBOURSEURS MATELASSIERS

REMBOURSEURS-MATELASSIERS BOYER LIMITEE
Spécialités: meubles et matelas sur commande ainsi que réparations.
Matériel gratuit sur demande
3886 Henri-Julien - PL. 1112

REPARATIONS ELECTRIQUES

Réparations électriques sur automobiles
Service rapide et réparations de moteurs, générateurs, transformateurs, radio.
4350 PAVILLON
Gen. DAIGNEAULT, Ltée

REPARATIONS ELECTRIQUES

Réparations électriques sur automobiles
Service rapide et réparations de moteurs, générateurs, transformateurs, radio.
4350 PAVILLON
Gen. DAIGNEAULT, Ltée

HOTEL PLAZA

Cuisine recherchée
Vin et Bière
Alex. JULIEN
propriétaire
446 Place, Jacques-Cartier
MA. 9331

Retenez le "Devoir" d'avance

chez votre dépositaire - c'est le SEUL MOYEN de ne jamais le manquer - 3 sous le numéro.

Téléphone: au service du tirage: BELair 3361: il vous donnera l'adresse d'un dépositaire de votre voisinage.

LA VIE SPORTIVE

Le Chicago gagne grâce à Karakas

Les clubs Canadien et Chicago sont maintenant sur un pied d'égalité pour la première position de la Ligue Nationale de Hockey car hier soir les Esperviers ont triomphé des Habitants ou plutôt c'est Mike Karakas qui a vaincu le club montrealais car le cerbere de Johnny Gotsis a écarté tous les coups dirigés vers ses filets, exception faite d'un lancer de Billy Reay, à la troisième période et le Chicago a pu décrocher la victoire par le compte de 2 à 1. Comme le résultat l'indique, la joute entre les deux plus puissants clubs du circuit Dutton fut très contestée et personne n'a regretté de s'être rendu au Forum hier soir pour assister à ce duel car ils ont vu deux équipes batailler courageusement pour s'assurer les honneurs de la victoire et de l'avis de la plupart de ceux qui étaient présents à la patinoire de la rue Saint-Catherine, la rencontre fut l'une des plus intéressantes offertes cette saison dans le circuit majeur.

L'exhibition fournie par Mike Karakas valait à elle seule le prix d'admission, même pour ceux qui durent payer au-dessus du prix régulier, car le cerbere de Chicago a été toute une révélation hier. Mike a fait des arrêts sensationnels et nous admettons qu'en certains cas la chance favorisait le porteur de la chance mais il faut aussi reconnaître que ce gardien de buts avait l'œil sur la rondelle, qu'il surveillait les mouvements du caoutchouc et qu'il savait où se placer lorsqu'un joueur adversaire tentait de le déjouer. Ce fut une tenue exceptionnelle pour Karakas hier et il a mérité une mention spéciale.

Les Habitants de Dick Irvin ont bien fait l'impossible pour triompher de leurs rivaux mais ils ne purent atteindre leur objectif et durent s'avouer vaincus bien que les joueurs du Canadien aient lancé trois fois plus de coups que leurs rivaux contre les buts ennemis mais sans pouvoir réussir à prendre Karakas en défaut plus d'une fois et en cette circonstance le point obtenu par le Tricolore fut le résultat d'une série de passes entre McKay, White et Reay.

Les joueurs du Canadien ont bataillé courageusement mais la chance n'était pas de leur côté et en maintes circonstances des coups qui paraissaient devoir donner des points au club local étaient écartés habilement soit par l'adresse de Karakas, soit par la défense de Bouchard et ses compagnons ont fait un travail efficace mais ils durent baisser pavillon, promettant cependant de se reprendre à la prochaine occasion.

CHICAGO. — Buts: Karakas; défenses: Mariucci, Cooper; centre: D. Bentley; avants: Kaleta et M. Bentley. Subs: Smith, Hamilton, Allen, Grosso, Hamill, Horeck et Gee.

CANADIENS. — Buts: Bibault; défenses: Harmon et Reardon; centre: Lach; avants: Richard et Blake. Subs: Bouchard, Lamoureux, O'Connor, Benoît, Hiller, McKay, Reay, Fillion et White.

SOMMAIRE:
Première période
Pas de point.
Punitions: Bouchard, Reardon.
Deuxième période
1 Chicago: Mariucci 3.42
Punition: Mariucci.
Troisième période
2 Canadiens: Reay-McKay 4.13
White 8.19
3 Chicago: Gee 8.19
Punition: aucune.

Sportsmen attendus en grand nombre, ce soir, au Windsor

C'est ce soir, en l'hôtel Windsor, qu'a lieu le grand dîner-causerie du comité des affaires municipales de la Chambre de commerce des jeunes. Ce sera l'un des événements sociaux les plus importants de la présente saison sportive.

Le conférencier invité, M. Jean Robert Bonnier, vient nous parler d'un sujet de brûlante actualité: l'organisation des loisirs. Les récentes années ont apporté à la population montréalaise la multiplication des terrains de jeux. Depuis quelque temps, les grands psychologues ont souligné l'importance des loisirs pour lutter efficacement contre la délinquance. M. Bonnier exposera les observations qu'il a faites dans ce domaine au cours d'un récent voyage d'études aux Etats-Unis. Il ne fait pas de doute que de cette causerie se tireront des conclusions pratiques et précieuses.

Afin de souligner l'intérêt de ce dîner-causerie, plusieurs vedettes sportives ont accepté avec empressement de prendre place à la table d'honneur. Maurice Richard, Yvon Robert, Stan Bréard, Jean-Marc Demers, Henri Rochon, Mlle Suzanne Thounin, Mme J. C. Whitelaw (Yolande Moisan), et plusieurs autres personnalités rehausseront la soirée de leur présence.

Ces vedettes seront présentées aux convives par M. Raoul Bray, président du comité des affaires municipales. M. Robert Prévost, journaliste, présentera le conférencier, qui sera remercié par Son Hon. le maire Camille Houde. C'est d'ailleurs M. le maire qui présidera le dîner-causerie.

Bref, cette soirée restera longtemps dans la mémoire de tous ceux qui s'intéressent aux sports et à l'avancement de notre ville. Pour informations, s'adresser aux bureaux de la Chambre de commerce, MA. 3701.

Les Bruins l'emportent sur les Rangers

Boston, 17. — Les Bruins ont fait un nouveau pas vers le championnat de la Ligue Nationale car les hommes d'Arthur Ross, en triomphant des Rangers de New-York par le compte de 3 à 2, se sont rapprochés de la troisième position détenue par les Red Wings de Detroit et ils ne sont plus que trois points en arrière des clubs Canadien et Chicago qui sont sur un pied d'égalité pour la première position.

La victoire paraissait devoir appartenir aux visiteurs car les hommes de Lester Patrick menaient par 2 à 0 au début de la troisième période mais les Bruins sortirent tout à coup de leur léthargie et lorsque la sirène annonça la fin des hostilités les locaux avaient réussi à annuler l'avance des visiteurs et à prendre le dessus pour s'assurer la palme, à la grande satisfaction des 13,000 spectateurs.

Woody Dumart, assisté de ses coéquipiers Schmidt et Bauer, a compté le but décisif, alors qu'il ne restait que cinq minutes d'hostilités.

Durant les premières minutes de jeu, les Bruins furent tenus complètement en échec et ce n'est qu'après 19 minutes que les joueurs de l'instructeur Ross purent obtenir leur premier lancer sur le gardien de buts Chuck Bayner. Les Rangers prirent l'avance dans le pointage après 14 minutes dans la seconde reprise, quand Ab Demarco déjoua Brimsek avec l'aide de Warwick, puis après 33 secondes dans la période finale, Warwick porta le compte 2 à 0, quand il logea la rondelle derrière Brimsek, après avoir accepté une passe de Lappade. Bobby Bauer réduisit à 4 minutes plus tard, Bep Guidolin compta le second but des Bruins. Finalement, il ne restait que cinq minutes de jeu, quand Dumart brisa l'égalité en scotant le but qui devait donner la victoire aux Bruins. Les Rangers jouaient sans les services de Alex Shibicky et Alf Pike.

Alignement des équipes:
BOSTON. — Buts: Brimsek; défenses: Egan et Henderson; centre: Schmidt; avants: Bauer et Dumart. Subs: McGill, Reardon, Cain, Crawford, Church, Gallinger, Shill, Guidolin, Smith.

NEW-YORK. — Buts: Rayner; défenses: Heller et M. Patrick; centre: Lappade; avants: Warwick et L. Patrick. Subs: Watson, N. Colville, M. Colville, Moe, Juzda, Demarco, Leswick, Russell, Laycoe.

Arbitres: Shadwick, Cleary et Smith.
Première période
Pas de point.
Punitions: Egan, Crawford.
Deuxième période
1-New-York: Demarco 13.33
Punition: aucune.
Troisième période
2-New-York: Warwick 33
2-New-York: Warwick 33
3-Boston: Bauer 10.05
4-Boston: Guidolin 14.30
5-Boston: Dumart 15.58
Punitions: M. Patrick, Church, N. Colville.

Le hockey professionnel et amateur

HIÉR
Ligue Nationale
Chicago 2, Canadien 1.
Boston 3, Rangers 2.
Ligue Américaine
Buffalo 4, Indianapolis 2.
St-Louis 3, Cleveland 3.
Ligue Senior
Royal 4, Hull 1.
Québec 4, Valleyfield 3.
Ligue Provinciale
St-Hyacinthe 11, Lachine 5.
Sherbrooke 3, Drummondville 2.

CE SOIR

Ligue Nationale
Boston à Rangers.
Ligue Américaine
Providence à Indianapolis.
POSITION DES CLUBS

Ligue Nationale
J. G. P. N. P. C. P.
Canadien 28 15 10 3 95 74 33
Chicago 28 15 10 3 117 92 33
Detroit 27 13 9 5 82 77 31
Boston 26 12 8 6 89 84 30
Toronto 29 9 17 3 85 107 21
Rangers 28 7 17 4 74 104 18
Ligue Américaine
(Division Est)
J. G. P. N. P. C. P.
Buffalo 40 22 12 6 179 142 50
Hershey 34 18 12 4 107 95 40
Pittsburgh 35 13 20 2 130 150 28
N-Haven 38 6 24 8 127 170 20
(Division Ouest)
J. G. P. N. P. C. P.
Indiana 40 20 15 5 181 154 45
Pittsburgh 37 19 13 4 156 125 43
Cleveland 35 16 13 6 131 138 36
St-Louis 39 15 19 5 123 163 34
Ligue Senior
J. G. P. N. P. C. P.
Royal 26 20 4 2 132 91 42
Ottawa 27 15 10 2 125 102 32
Shaw 27 12 14 1 101 123 25
Québec 23 11 10 2 90 78 24
Valleyfield 26 11 14 1 103 118 23
Hull 27 4 21 2 88 140 10
Ligue Provinciale
J. G. P. N. P. C. P.
Lachine 25 14 9 2 108 100 30
Victoria 19 13 5 1 92 56 72
St-Hyacinthe 22 12 9 1 112 101 25
Sherb. 19 11 7 1 98 64 23
Drummondville 21 8 12 1 76 102 17
Cornwall 24 4 20 0 79 140 8
Ligue Junior
J. G. P. N. P. C. P.
Concordia 12 6 4 2 67 52 14
Verdun 16 6 4 2 67 52 14
Canadien 12 6 5 1 50 44 13
Royal 10 4 6 0 23 30 8
National 10 3 6 1 35 51 7
Ligue Intercollégiale
J. G. P. N. P. C. P.
S-Marie 4 4 0 0 28 10 8
N-Dame 2 1 1 0 13 8 2
Laval 2 1 1 0 12 12 2
M.S.L. 3 1 2 0 10 19 2
Grasset 3 1 2 0 10 19 2
S-Laurent 2 0 2 0 6 18 0

Le club Royal augmente son avance

Ottawa, 17. — Les Royaux de Frank Carlin ont encore augmenté leurs chances de s'assurer le championnat de la Ligue Quebec Senior lorsque les montrealais ont enregistré une autre victoire hier soir en triomphant des Volants de Hull par le compte de 4 à 1, à l'Auditorium.

Les Royaux se sont assurés la victoire de la première période en enregistrant trois points tandis que les Volants purent éviter le blanchissage grâce au but enregistré par Dheere au début de la manche finale.

Pete Morin fut sans contredit l'étoile de la joute en comptant 2 des quatre buts des vainqueurs, tandis que Doug Harvey et Denys Casavant enregistrèrent les autres. En plus d'obtenir un but, le jeune Casavant se mit en évidence en fournissant deux assistances sur les buts de son coéquipier de ligne, Pete Morin.

Le brillant Harvey qui en était à sa seconde joute seulement dans les filets du Royal afficha une excellente tenue et plus d'une fois il se distingua en exécutant des arrêts de toute beauté. Lamirande, Stahan et Lefore brillèrent également sur la défensive.

Composition des équipes:
ROYAL. — Buts: Harvey; défenses: Lefore et Stahan; centre: Meronek; avants: Heffernan et Smart. Subs: Lamirande, Gravelle, Raymond, Casavant, Morin, Campbell, D. Harvey, Hellyer.

HULL. — Buts: Leclerc; défenses: Goupille et McDonald; centre: Tadin; avants: Dunlap et Dheere. Subs: Ballance, Legris, Drouin, Thibault, Dufault, Love.

Arbitres: Stan Pratt, George Mallinson.
Première période
1-Royal, Morin 4.30
2-Royal, D. Harvey 8.29
3-Royal, Morin 14.35
Punitions: Thibault, Hellyer, Goupille.

Deuxième période
Pas de point.
Punition: Gravelle.

Troisième période
4-Hull, Dheere 1.10
5-Royal, Casavant 11.14
Punitions: D. Harvey, McDonald.

Première victoire du Mont-St-Louis

Mardi, au Forum, devant près de 300 collégiens, le Mont-St-Louis a remporté sa première victoire dans la Ligue Intercollégiale en battant le Grasset par 4 à 1. Claude Ranger, du Mont-St-Louis, a été l'étoile de la joute en comptant trois des quatre buts victorieux et en brillant d'une façon continue à l'attaque.

La partie s'est déroulée à vive allure et fut dénuée de toute rudesse. Pour le Grasset, Jean-Paul Soucy a gardé une de ses bonnes parties, les gars du Mont-St-Louis l'attaquant presque sans répit. Il bloqua 31 lancers, contre 9 pour Guy Bonneau, du Mt-St-Louis. Les joueurs du Grasset ont beaucoup amélioré leur jeu d'ensemble, sous la direction de leur instructeur Laurent Baril. Leurs deux lignes d'attaque, avec Perreault et Brunneau comme centres, ont effectué du beau travail et ils vinrent près de compter à plusieurs reprises. C'est C. Guyot, sur une passe de Jean Bisson, qui sauva son équipe du blanchissage. A signaler aussi le jeu défensif solide de Charest, Cadieux et Dubois, du Mont-St-Louis, ainsi que la rapidité et le beau jeu de passes de la ligne Ranger-Grégoire-Labonté.

Dan Murray et Emile Ménard ont été les officiels de la joute.

Cet après-midi, à 2 h. 30, le St-Laurent rendra visite au collège Laval, dans une joute régulière de l'Intercollégiale.

Première période
1-M.S.L., Ranger 12.20
Punitions: Bourret, Bibeau.
Deuxième période
2-Grasset, Guyot 6.37
3-M.S.L., Ranger 8.28
4-M.S.L., Ranger 13.11
Punitions: Jutras, Ranger.
Troisième période
5-M.S.L., Bibeau 10.30

Pour la soirée du National

Les amateurs de patinage de fantasia qui se proposent d'assister à la grande soirée du National, mardi soir, le 29 janvier prochain, au Forum, alors que les Canadiens de Dick Irvin seront en lice contre les Étoiles de la Ligue Senior, seront certes servis à souhait. On nous annonçait, en effet ce matin, des quartiers généraux de l'organisation qui offrira cette grande soirée sportive, qu'on avait invité Mlle Suzanne Thounin et Barbara Ann Scott, deux des meilleures patineuses du Dominion, à offrir une démonstration de patinage de fantasia, ce soir-là, entre les périodes de la joute si attendue entre les équipes du Bleu-Blanc-Rouge et ceux qui représenteront le circuit George Slater.

Mlle Scott, d'Ottawa, est la championne senior du Canada et elle est de plus la championne de l'Amérique du nord pour ce qui a trait au patinage simple, chez les dames. La gracieuse Mlle Thounin est elle-même une experte, ayant détenu jusqu'à récemment le championnat junior du Canada. Il est donc à espérer que ces deux charmantes jeunes filles accepteront l'invitation faite hier, ce qu'on saura définitivement ces jours-ci.

Les préparatifs pour cette grande soirée du National vont bon train et avec le retour dans la métropole du président du comité actif, M. Léo Dandurand, on se lancera plus activement encore dans l'organisation de cette grande soirée sportive de gala, dont les recettes iront au National, l'association de la rue Cherrier, est, qui se dévoue si constamment pour les Canadiens français.

Les Québécois victorieux du Valleyfield

Québec, 17. — Les As de Québec sont montés en quatrième place hier dans le classement de la Ligue Senior de Québec pendant que les Braves de Valleyfield sont descendus en cinquième position à la suite de la joute disputée dans la Vieille Capitale. Les As de Lex Cook ont triomphé des hommes de Lucien Leduc et c'est grâce à cette victoire de 4 à 3 que les Québécois ont amélioré leur position. Les As ne sont plus qu'un seul point en arrière des Cataractes de Shawinigan et le club local a joué quatre parties de moins que celui de Jack Toupin.

Heximer, O'Neill, Gruhn et Tondreau furent les compteurs des As de Québec, tandis que Porteous, Joannette et Plamondon enregistrèrent les buts des perdants. Campeau fut également en vedette pour les Braves en obtenant deux assistances. Bouvrette s'est grandement signalé dans la forteresse des vainqueurs en bloquant plusieurs lancers, puis Van Oale et Taggart lui apportèrent une solide protection à la ligne bleue.

Composition des équipes:

VALLEYFIELD. — Buts: Lascelles; défenses: Orlando et Marchand; centre: Plamondon; avants: Majeau, et Campeau. Subs: Porteous, Joannette, Vinet, Leduc, Boer, Kavanagh, Cadieux.

QUÉBEC. — Buts: Bouvrette; défenses: Vandaele et Taggart; centre: Inlath; avants: Emberg et Gruhn. Subs: Charest, O'Neill, Nelson, Weiler, Carragher, Tondreau, Heximer.

Première période
1-Valleyfield, Porteous 6.55
2-Québec, Heximer 10.26
Punitions: Renaud.

Deuxième période
3-Québec, O'Neill 14.55
4-Québec, Tondreau 19.45
Punitions: Marchand, Carragher, Joannette, Orlando 2, Weiler.

Troisième période
5-Québec, Gruhn 1.26
6-Valleyfield, Joannette 15.20
7-Valleyfield, Plamondon 19.33
Punitions: Majeau, 2 mineures, 1 mauvaise conduite; Joannette, Taggart, Orlando, Emberg.

Festival de l'A.S.F.X.

Dimanche prochain, 20 janvier, à 2 h. de l'après-midi, sur la patinoire de l'école, aura lieu le festival sportif annuel de l'Académie St-François-Xavier. Variété de courses et de jeux sont au programme. La joute de gourmet mettra aux prises deux équipes de la Ligue des écoles primaires de Montréal: de la Mennais et l'Idéal A.S.F.-X. Anciens professeurs, directeurs et élèves, parents et amis des écoliers sont cordialement invités à venir encourager ces jeunes.

Les Rapides sont vaincus hier à Lachine

Lachine, 17. — Une désagréable surprise était réservée aux joueurs des Rapides de Paul Haynes et aux amateurs de Lachine, hier soir, alors que le club local recevait la visite des joueurs de Saint-Hyacinthe car ces derniers triomphèrent des Rapides par le compte de 11 à 5 dans une joute de la Ligue Provinciale de Hockey.

Tony Demers, qui détient toujours la première position chez les compteurs de ce circuit, a de nouveau été la vedette des vainqueurs avec trois buts, tandis que Lajoie a enregistré trois buts également. Le sensationnel Maurice Bastien fut en évidence avec une paire de buts et autant d'assistances, puis Archambault, Lalonde et Lauzon déjouèrent Lessard une fois chacun. Jacques Morin et Boileau furent les meilleurs des Rapides avec deux buts et Yvon Hamel compta l'autre. Les Saints comptèrent l'unique but de la période initiale, cinq buts dans le second engagement et cinq autres buts dans la période finale.

Les joueurs de l'instructeur Paul Haynes complèrent leurs buts dans les deux dernières reprises.

ST-HYACINTHE. Buts: Renaud; défenses: Laroche et Ménard; centre: Despelette; ailes: T. Demers et Bastien. Subs: R. Demers, Savary, Archambault, Vallières, Lalonde, Lajoie, Lauzon.

LACHINE. Buts: Lessard; défenses: Hamel et Mann; centre: Champagne; ailes: R. Morin et J. Morin. Subs: Desroches, Burr, Thibault, Boileau, McCurry, Ramsay, Costigan.

Première période
1 St-Hyacinthe: T. Demers 3.03
(Lauzon)
Pun.: Hamel, Champagne, Vallières, Ménard, T. Demers, Archambault.

Deuxième période
2 Lachine: Boileau 3.29
(Desroches, B. Morin)
3 St-Hyacinthe: Bastien 9.16
(T. Demers)
4 Lachine: J. Morin 13.46
(B. Morin, Champagne)
5 St-Hyacinthe: T. Demers 14.36
(Lauzon)

6 St-Hyacinthe: Lalonde 17.45
(Archambault)
7 St-Hyacinthe: T. Demers 19.30
(Bastien, Lauzon)
8 St-Hyacinthe: Bastien 19.55
(Lauzon)

Pun.: R. Demers, Hamel, J. Morin.
Troisième période
9 St-Hyacinthe: Lajoie 1.48
10 St-Hyacinthe: Archambault (Vallières) 1.59
11 Lachine: Boileau 9.03
(Desroches, Hamel)
12 St-Hyacinthe: Lauzon 10.02
(Bastien)

13 Lachine: Hamel 11.03
(J. Morin, Champagne)
14 Lachine: J. Morin 12.59
(Champagne)
15 St-Hyacinthe: Lajoie 15.36
(Vallières)
16 St-Hyacinthe: Lajoie 19.15
(Archambault, Laroche)
Pun.: Lajoie.

Un combat pour le championnat des poids légers

New-York, 17. — Le promoteur Mike Jacobs est parvenu à mettre sous contrat le boxeur nègre Bob Montgomery, reconnu comme champion mondial poids-léger dans les États de New-York, Pennsylvanie et New-Jersey. Jacobs avait auparavant mis sous contrat Ike Williams, reconnu comme champion mondial par la N.B.A. Ces deux boxeurs en viendront aux prises dans un match de 15 rondes qui sera disputé au Madison Square Garden, le 22 mars prochain, et le vainqueur deviendra le seul détenteur du championnat mondial de la catégorie des poids-légers.

Montgomery s'enrôla dans les forces armées américaines peu après avoir vaincu Beau Jack dans un match pour le titre le 3 mars 1944, puis il fut licencié récemment. Durant son terme dans les forces militaires, Montgomery livra plusieurs rencontres. Il subit une défaite contre Nick Moran, du Mexique, mais il l'emporta plus tard dans un match-revanche.

Williams s'est emparé de la couronne en avril dernier, quand il triompha de Juan Zurita, dans un combat disputé au Mexique, mais depuis cette rencontre, le record de Williams n'est pas très impressionnant. En effet, depuis qu'il est reconnu champion par la N.B.A., Williams fut défait par Willie Joyce, annula une fois avec Wesley Mouzon, de Philadelphie, et fut mis hors de combat par Sammy Angott à Pittsburgh.

Williams et Montgomery, deux boxeurs de couleur, en sont déjà venus aux prises le 25 janvier 1944. Le fameux Montgomery remporta les honneurs de cette rencontre quand il envoya Williams au pays des rêves dans la 12e ronde, pour ainsi mettre fin à sa série de 33 victoires consécutives.

Mardi dernier, Williams triompha de Charley Smith par décision dans un match disputé à Trenton. Montgomery est devenu professionnel en 1938, et depuis cette période, il a rencontré des adversaires de fort calibre, tandis que Williams fait face à des rivaux de bonne réputation depuis 1944 seulement.

La victoire au club Sherbrooke

Drummondville, 17. — Les Rapides de Sherbrooke ont eu raison des Intépides de Drummondville hier soir, par le compte de 3 à 2 dans une joute de la Ligue Provinciale et les vainqueurs ont pu se maintenir en troisième place sur un pied d'égalité avec le Saint-Hyacinthe.

SHERBROOKE. — Buts: Dion; défenses: Longpré, Ranger; centre: H. Carnegie; avants: O. Carnegie, McIntyre; subs: Heindl, Redmond, Marshall, Labarre, McDougall et Leblanc.

Harry Madison contre Karolyi

C'est ce soir, à la salle du Marché Saint-Jacques, que les amateurs de la lutte auront l'occasion d'être témoins d'un combat très intéressant, alors que le nouveau champion mondial de la catégorie des poids-lourds juniors, Stanley Karolyi, en viendra aux prises avec Harry Madison dans la rencontre principale de cette séance présentée par le promoteur Ray Lamontagne.

Lundi dernier, au Saint-Jacques, Karolyi a causé une belle impression auprès du public montréalais en l'emportant sur Paul Lortie et nul doute qu'il fournira son meilleur rendement ce soir, pour répéter le même exploit aux dépens du brutal Madison. Karolyi, un lutteur hongrois, est un robuste gaillard qui semble ne pas être nerveux et les partisans qui le verront à l'œuvre seront certes servis à souhait. Madison est un gladiateur qui aime à utiliser des tactiques illégales, mais plusieurs fervents de ce sport sont d'avis qu'il aura beaucoup de difficulté à employer ses coups déloyaux sur Karolyi.

La semi-finale sera très importante également, car elle met aux prises deux athlètes qui sont des spécialistes du jeu rude. En effet, Billy Brooks, de Brooklyn, aura la tâche de disputer la victoire à Bob Lortie. Ce sont deux lutteurs possédant une force herculéenne et nul doute qu'ils ne manqueront pas de fournir beaucoup d'action.

Georges Gagney, de la vieille capitale, se mesurera contre le lutteur grec, Steve Karas, dans le combat spécial de la soirée, tandis que Joe DeValteau et Al Tuckert feront les frais de la préliminaire.

DRUMMONDVILLE. — Buts, Toulignant; défenses: Bean, Boyer; centre: Young; avants: Trainor, Maher. Subs: MacFarlane, Harrison, Labarre, Baillargeon, Boisvert et Al-len.

Première période
1 Drumville: Young-Maher-Trainor 3.57
2 Sherbrooke: O. Carnegie-Ranger-McIntyre 14.20
Punitions: MacFarlane, Redmond, Trainor, Young et Ranger.

Deuxième période
Pas de point.
Punitions: Baillargeon, McIntyre, Ranger et Longpré.

Troisième période
3 Sherbrooke: Labarre-Longpré 6.12
4 Drumville: Young-Maher-Trainor 12.06
5 Sherbrooke: McIntyre-H. Carnegie-Ranger 17.29
Punitions: Ranger, Young.

A la recherche d'un adversaire

Le club des Chevaliers de Colombe de St-Eustache lance un défi à tous bons clubs amateurs, de 18 à 30 ans. Veuillez communiquer, soit par lettre ou téléphone avec le gérant du club, M. C.-E. Girard, hôtel Bellevue, St-Eustache. Tél.: 25.

Disponibles bientôt à Prix réguliers

les fameux

FISK TIRES

à la grande enseigne B-A exclusivement!



VOICI une bonne nouvelle pour les propriétaires d'autos et de camions: Les fameux pneus Fisk — faits au Canada — seront bientôt disponibles chez votre plus proche marchand B-A. Ces pneus primés sont offerts à prix réguliers... en 4 plis et en 6 plis... avec semelle de luxe telle qu'illustrée... de toutes les dimensions populaires. Bien que le rationnement ait été levé, l'on s'attend à ce que la demande de pneus neufs excède pendant quelque temps la production. Vous feriez bien de voir votre marchand B-A et de lui donner votre commande maintenant!

Venez aujourd'hui — à la grande enseigne B-A!



THE BRITISH AMERICAN OIL COMPANY LIMITED

Faits divers

Un cinquième vol de banque a été commis hier

A la succursale de la Banque Provinciale, 821 est, rue Sainte-Catherine — Incendie à Verdun — Affaires de Cour

Un cinquième vol de banque en moins de deux semaines a été commis hier par un individu qui s'est adressé à la caissière de la Banque Provinciale, à 821 est, rue Sainte-Catherine, Mlle Monique Turcot, en lui disant: "C'est un vol, mademoiselle, donnez-moi l'argent". Le bandit tenait toujours une main dans la poche de son veston, Mlle Turcot, le croyant réellement armé, lui a donné une petite liasse de billets qui se trouvaient sur sa caisse. Non satisfait, le bandit lui en a demandé d'autres. La caissière, soupçonnant que le bandit n'était pas armé, a refusé. Le voleur s'est alors dirigé vers la porte. La caissière s'est mise à crier pour alerter les deux autres commis. Le bandit a pris la fuite avec quelque cent dollars.

Armé d'un poignard

Henri Dansereau a été arrêté tôt hier matin par le détective R. Allan, de la Sûreté provinciale.

Le prévenu, armé d'un poignard, avait fait plusieurs voyages entre St-Cuthbert et Berthierville, pour y trouver M. Cuthbert Desmarches, âgé de 65 ans, criant à qui voulait l'entendre qu'il était bien décidé à le tuer.

M. Desmarches s'était réfugié chez M. Armand Sylvestre, avocat et député provincial pour le comté de Berthier, prévint la police provinciale.

Dansereau a été arrêté en revenant de Saint-Cuthbert. Il a tenté de se défendre avec son poignard, dont la lame mesure huit pouces, mais il a vite été désarmé. Le prévenu a été conduit à Joliette où il subira son procès.

Treize libérés

Les treize individus qui ont été arrêtés à Montréal quelques jours avant l'élection de la Beauce ont été libérés hier par le juge René Thibierge, aux enquêtes préliminaires, de l'accusation d'avoir conspiré pour tenir une assemblée illégale dans ce comté portée contre eux.

Me Oscar Gagnon, c.r., avocat de la Couronne, a déclaré qu'il n'avait pas de preuve à offrir contre eux. Les treize accusés étaient: John Young, Bob Langevin, Eugene Perreault, Rosario Papillon, Gérard Gendreau, Walter Guay, Albert Maillet, Gérard Duchaine, Albert Delanelli, André Béliveau, G.-W. Marini, René Blain et Henri Robert.

Bien chanceux!

M. Robert Cousin, domicilié au No 14 de la seconde avenue, Verdun, s'est trouvé bien chanceux hier soir, lorsque deux individus armés l'ont accosté près du pont Victoria. A ce moment, M. Cousin n'avait pas d'argent sur lui. Il a déclaré à la police que les deux individus ne l'avaient pas molesté après qu'il leur eut démontré qu'il n'avait aucune monnaie sur lui.

Mise en garde de Me Gagnon

Me Gagnon a réitéré hier après-midi, une mise en garde à l'égard des cautions, et des accusés eux-mêmes, qui ne se présentent pas à l'heure indiquée pour la poursuite d'une affaire judiciaire. "Les accusés, a-t-il souligné, verront leur cautionnement automatiquement forfait et ils sont passibles pour cette offense d'une peine de deux ans de détention."

L'article 189 du Code pénal, sur lequel s'appuie cette déclaration, stipule en effet que "commettre un acte criminel et est passible de 2 ans d'emprisonnement quiconque (a) s'élève d'une garde légitime (b) s'élève de prison (c) étant sous caution, ou alors que sa cause est pendante en Cour d'appel, néglige, sans excuse légitime, dont la preuve lui incombe, de se présenter à l'heure et à l'endroit indiqué ou à l'audition de l'appel."

Quatre accusés qui ont négligé, hier et avant-hier de se présenter à l'enquête préliminaire, sont aujourd'hui recherchés par les officiers du grand comté, après l'émission d'un mandat de recherche ou ils sont accusés de forfaiture.

Présumé incendiaire appréhendé

La police provinciale a arrêté hier matin un individu âgé de 25 ans soupçonné d'être l'auteur de quatre feux à Farnham. C'est un Polak, Lumber, la Mainville Lumber, le Montclair Lumber et l'Hôtel Giroux, qui ont subi des dommages assez considérables au cours de mystérieux incendies, se raient les victimes de ce vétérinaire employé comme chauffeur au Réseau National. C'était le plus pressé des citoyens à aider les pompiers au cours des incendies.

Incendie à Verdun

Deux personnes ont été blessées et cinq familles chassées de leurs foyers hier par un feu qui a ravagé

La Vie au Grand Air

SOMMAIRE DE DECEMBRE 1945
Carnet du lecteur — Jules Larivière
Les chevreuils sont revenus — Jules des Grèves
Le dindon — André Choddelaine
Le rat, ennemi de l'homme — Abbé Robert Delbec
La nature, école de formation — Jacques de Grandpré
Les ennemis de nos arbres — Lionel Davault
Bales joyeuses — Archie H. Willis
Sir Oswald — Paul Rainville
Ce sport, l'escrime — Robert Desjarlais
Bambi — Dr Georges Maheux
Les grandes oies blanches — Charles Frémont
Les insectes aquatiques — Georges Gauthier
La parure végétale — Auray Blain
En vue de C. J. N. — St-Marie Raymond
Au complet 0.15c. par la poste 0.15c.
SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Le général Vokes a commué la sentence de Meyer

Le gouvernement canadien n'a pas été consulté, mais selon les quartiers généraux de la défense, cette décision était dans l'ordre

Ottawa, 17 (C.P.) — Le ministère de la Défense nationale a publié hier soir une déclaration au sujet de la commutation de sentence de mort portée contre le général Meyer. Le ministère de la Défense a déclaré que d'après les règlements de procédure légale et d'après les lois militaires, le major général Vokes qui a commué la sentence de Meyer, n'était pas obligé de consulter le quartier général de la défense ni le gouvernement canadien et que conséquemment, la décision prise par le général Vokes était dans l'ordre.

De New-York, l'on apprendait hier que le ministre canadien de la défense, M. Douglass Abbott, s'est déclaré "satisfait" de la décision du général Vokes.

Le cabinet canadien s'est réuni hier et il devait être question de cette décision du général Vokes. Avant la réunion, un ministre a déclaré: "Il serait déplacé que le gouvernement intervienne dans les affaires d'un tribunal, comme il serait aussi déplacé de tenter d'influencer un procès dans les cours canadiennes."

Le ministère de la Défense a aussi annoncé hier soir que le général Vokes, quarante et un ans, ancien chef de la première division et aujourd'hui commandant des forces canadiennes d'occupation, a personnellement commué la sentence de mort portée par une cour militaire canadienne en une sentence d'emprisonnement à vie et que de cette décision il est entièrement responsable.

Quand le général Vokes apprit à Londres la réaction populaire au Canada, il aurait dit: "J'ai fait ce que je croyais être mon devoir. Il avait consulté le lieutenant-général Guy Simonds, commandant des for-

ces canadiennes en Hollande, et J.-E. Read, conseiller légal attaché au ministère canadien des Affaires extérieures, mais il a pris la décision de son propre chef.

Meyer à la prison de Reading

Reading, Berkshire, Angleterre, 17 (C.P. par câble). — La vieille prison de pierre rendue fameuse par l'oeuvre "The ballad of reading goal", d'Oscar Wilde est temporairement la demeure du major-général Kurt Meyer, ancien commandant de division des troupes d'élite nazies.

On l'a transporté à Reading hier par avion; il venait d'Aurich, en Allemagne, où il a subi son procès. Des premiers rapports avaient déclaré qu'on l'amènerait au Canada par avion, mais la plus récente nouvelle affirme qu'il viendra au pays par mer, dans environ deux semaines.

En attendant de venir au Canada, Meyer sera détenu dans la solitude de la même prison où Oscar Wilde écrivit des poésies à la fin du dernier siècle.

Les correspondants, les photographes civils et militaires ont suivi l'officier allemand de l'aéroport d'Odham, où son avion est atterri, jusqu'à la prison de Reading, aujourd'hui connue comme la prison militaire canadienne no 4. Cependant, arrivés à la cellule du général Meyer, ils ont été arrêtés par le lieutenant-colonel G. Grayson, commandant de la prison, qui a dit avoir reçu des ordres du brigadier W.-H.-S. Macklin, sous-adjutant-général du quartier militaire canadien à Londres, défendant à quiconque de parler à Meyer. Le colonel Grayson a refusé de donner aucun renseignement.

Les rééditions canadiennes de livres français

Causerie de M. Edouard Gariépy, directeur-gérant de Granger Frères, au déjeuner-causerie du club Saint-Laurent-Kiwaniis

Le conférencier invité hier, au déjeuner-causerie du club St-Laurent-Kiwaniis, était M. Edouard Gariépy, directeur-gérant de la maison Granger Frères. M. Gariépy a parlé de la réédition canadienne des livres français.

Plusieurs éditeurs français, a-t-il dit, acceptent en paiement de leur royauté une valeur équivalente en livres publiés ici, si leur gouvernement le permettait. Ce problème demeure en suspens pour le moment. Jusqu'ici, les parties concernées en France ont reçu un demi-million en royalties de la part des Canadiens.

M. Gariépy traita longuement des rééditions canadiennes de livres français, qui, non seulement ont empêché ceux-ci de perdre du terrain, mais leur ont assuré un regain de popularité. "Les librairies, a-t-il dit, qui ont pris l'initiative de ces rééditions des 1940, ainsi

que plusieurs nouvelles maisons d'éditions établies pour répondre à un besoin toujours grandissant de publications françaises ont vu un immense succès couronner leurs efforts. Près de 1000 volumes français ont été réédités ainsi au Canada et plusieurs ont atteint leur 25e mille. Notre industrie du livre en a reçu une impulsion qu'il importe de lui conserver."

Le conférencier fut présenté par M. Georges Lebeau et remercié par M. Jacques Perrault, M. Bernard Couvrette, président du déjeuner qui fut agrémenté d'un moment musical très attrayant par Mlle Réjane Cardinal, mezzo-soprano, et Mlle Rolande Lefebvre, de l'Ecole Supérieure de musique d'Ottawa.

Nous donnerons plus tard, un résumé substantiel de cette causerie de M. Gariépy.

Navires français construits ici

Les chantiers maritimes de Québec construisent au moins vingt navires pour le gouvernement français, apprend-on de source digne de foi.

Les Marine Industries, de Sorel, commenceront le travail d'ici deux mois, et construiront 15 chalutiers de pêche au coût total de \$4,950,000 qui devront être prêts à partir pour la France avant la fermeture de la navigation cette année. Ce fait a été confirmé par M. Ludger Simard, directeur de Marine Industries, hier soir.

Davie Shipbuilding and Repairing Co. construira cinq unités de 4,800 tonnes chacune aux chantiers de Lauzon, en face de Québec, apprend-on également.

Surplus financier de la province

Québec, 17 (C.P.) — Le 31 décembre, la province de Québec accusait un surplus de \$8,083,000 pour l'année fiscale commencée le 1er avril 1945 et se terminant le 31 mars 1946. Ces chiffres ont été fournis par le trésorier provincial, M. Onésime Gagnon, à la Bank and Broker House Syndicate qui a acheté récemment pour \$15 millions d'obligations du gouvernement provincial.

Le revenu de la province a été de \$100,532,000, tandis que les dépenses se sont chiffrées par \$92,440,000 à la fin de décembre.

Les six cents soldats canadiens rapatriés, qui sont arrivés à la gare Bonaventure hier, à bord de trains spéciaux, ont été surpris du bel accueil que leur ont fait leurs parents et amis, malgré le froid qui sévissait.

Dans ce premier contingent, on remarquait les 14e et 10e batteries antichars, soit les dernières à revenir à Montréal.

En arrivant, les hommes ont chargé leurs bagages dans des camions montés dans d'autres camions qui les ont conduits au Champ de Mars. Ils sont ensuite entrés au manège de la rue Craig où ils ont salué le major-général Renaud qui a prononcé un discours.

Findlay, O., 17 (A.P.) — Les autorités des raffineries de pétrole de Widwest, ont déclaré hier soir qu'ils croyaient que les pompiers tenaient sous contrôle le feu qui a causé l'explosion de sept réservoirs de pétrole en entraînant la mort de trois personnes, et faisant deux blessés. Au plus fort de l'incendie, l'on dit que les flammes atteignaient une hauteur de 1000 pieds. Les réservoirs avaient une capacité de plus de 50,000 gallons. Quatre des réservoirs qui ont fait explosion contenaient du pétrole. Les trois autres étaient des réservoirs d'asphalte, de kérosène et de naph-

Bloc-notes

(suite de la première page)

et vont aux oubliettes parce que le Comité a confiance de détenir le monopole des idées."

Et à propos du maire: "En ces heures critiques, il est un personnage auquel le Comité exécutif devrait surtout faire appel à cause de l'autorité qu'il symbolise et de toutes les bonnes volontés qu'il peut cristalliser. Je veux parler du maire de Montréal. Voilà un homme qui depuis longtemps aurait dû être invité à discuter les problèmes administratifs avec l'exécutif, car son expérience, son dévouement et son prestige seraient précieux. Mais pour cela faut-il qu'on l'invite à participer au gouvernement municipal?"

Prépondérance de l'Exécutif

Nous avons cité longuement la thèse de M. Desmarais parce qu'elle soulève toute la question du nouveau gouvernement municipal. Depuis 1940, les pouvoirs respectifs du conseil et de l'exécutif sont changés. Les six personnages qui constituent ce qu'on appelle le Comité exécutif ont pris une grande prépondérance. Et, depuis 1921, le rôle du maire se borne à des fonctions représentatives, au rôle de sympathisant pour la visite et de maître de cérémonies aux séances du conseil.

Le maire ne peut faire partie de l'exécutif; il lui est donc interdit d'assister aux réunions des Six. On lui concède, en principe, le privilège de "soumettre des observations et des suggestions au conseil et au comité exécutif"; mais ni le conseil ni le Comité ne sont tenus de s'y conformer. Le maire de Montréal est un personnage de parade. En fait, les prérogatives qui lui restent — celle de la représentation particulière — sont déjà assez abasourdis pour occuper son homme et lui laissent peu de loisirs, s'il accomplit avec conscience les rites sociaux auxquels la Charte le soumet.

Les maires d'avant 1921 se trouvaient armés d'un bâton — un "big stick" — qui rendaient leur magistrature prépondérante; c'était le droit de veto qui leur autorisait à bloquer les contrats, les bons, les documents et leur permettait ainsi de tenir les échevins en échec. Cette puissance leur a été enlevée. Le président de l'exécutif ou le vice-président pouraient maintenant se mouvoir de la résistance d'un maire et parer les papiers de Concordia à sa place.

Formule votive

Il en est de même du Conseil porté au chiffre de 100, y compris le maire, mais dont les privilèges sont tombés à peu près à zéro. Les Cent conseillers — ou plutôt les 94 — ne possèdent aucun pouvoir coercitif sur l'Exécutif. Ils doivent se contenter d'exprimer des griefs ou des désirs, sous forme de motions, lesquelles aboutissent à cette formule votive: "Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de..." Si l'Exécutif décide de ne pas exaucer cette prière, les 94 n'auront d'autre ressource que de revenir à la charge et de maugréer au sein de leur caucus. Il leur reste le pouvoir de la persuasion individuelle et de l'entregent auprès des Six.

Ce régime est loin de correspondre à notre conception de la force démocratique. D'autres diront que cela est aussi bien ainsi, et l'Exécutif est composé de bons administrateurs; ils gouvernent plus librement, dans l'intérêt général, sans se soucier des contingences. Mais on a l'habitude de dénoncer ce système comme de la dictature.

A qui la faute?

Pourtant, on aurait tort de trop blâmer l'Exécutif du moment; il obéit tout simplement aux prescriptions de la Charte et c'est elle qu'il faudrait amender, si l'on veut partager autrement le mode administratif montréalais. Mais ici encore, les mécontents se heurteraient au refus des Six dont le consentement est nécessaire, à moins d'organiser un coup d'Etat municipal à la façon des juntes de nos amis de l'Amérique latine.

Les modificateurs de la Charte ont bien noté leur affaire. Du reste, si le public était appelé en arbitrage pour départager le débat, selon sa mauvaise habitude, il ne se donnerait même pas la peine de participer au scrutin, tant il est généralement indifférent à la chose municipale.

Louis ROBILLARD

La "Feuille d'Erbelle"

La Feuille d'Erbelle, notre confrère de Tecumseh, Ontario, achève, le 29 janvier courant, sa quinzième année. Pour célébrer cet anniversaire, il y aura, le 3 février, un grand dîner populaire auquel la direction du journal convie tous ses amis.

Nous voulons profiter de l'occasion pour réitérer à l'hebdomadaire français de Tecumseh nos meilleurs souhaits de longue vie et de fructueuse activité.

Nous ne savons pas le détail des quinze années d'existence de la Feuille d'Erbelle; mais nous connaissons assez le milieu où elle vit pour deviner ce que ces quinze années ont exigé de travail, d'effort et de persévérance.

Cette région de Windsor — Tecumseh est tout près de Windsor — est habitée par les descendants du plus ancien groupe français de l'Ontario; mais ces Français se trouvent coincés aujourd'hui entre deux masses de langue anglaise, celle de l'Ontario proprement dit et celle des Etats-Unis, si près, si soudainement éloignés, comme l'on sait, des autres groupes français de la province.

Ceci comporte naturellement de particulières difficultés de vie et de grand d'autant le mérite des hommes, dont le plus en vue est le sénateur Gustave Lacasse, qui ont entrepris de maintenir la bas un organe de langue et de pensée françaises.

Qu'ils sachent que nos meilleurs vœux les accompagnent dans leur rude besogne.

O. H.

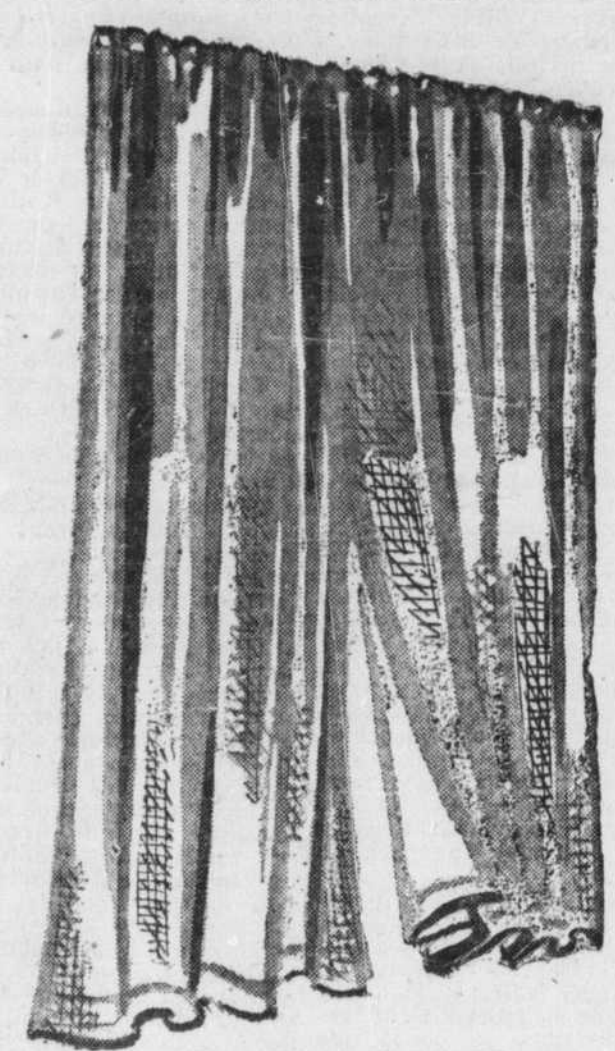
OUVERTS DE 9 h. à 5 h. 30 SAMEDI COMPRIS

DUPUIS

Janvier... mois de la couture

Vous qui songez à rafraîchir l'apparence des fenêtres en y installant des rideaux nouveaux... ne manquez pas cette offre:

BEAU TULLE
A RIDEAUX (net)
EN BLANC ET UN!



Voilà ces bas prix de janvier

Largeur : 36 pouces. — La verge .49
Largeur : 45 pouces. — La verge .75
Largeur : 72 pouces. — La verge 1.19

C'est avec une telle qualité de tulle que l'on décore une fenêtre de chambre... en formant une abondance de plis profonds ou des rideaux bien fournis qui se croisent au centre ou sur la côté... On y ajoutera parfois une jolie dentelle sur la lisière intérieure... Aussi important est ce tulle pour rideaux taillés dans un salon, un boudoir, un bureau de professionnelle... le bas peut se terminer de larges remplis ou d'une insertion...

DUPUIS — cinquième (De Montigny)

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.-p. et gér. gén.

COMMERCE et FINANCE

(suite de la page huit)

Nouvelles raisons sociales

Les sociétés et les compagnies récemment enregistrées

Canadian Jersey Breeder, Archie S. Christie.
Jo-Mar Dress Co., Sidney Sklar, Jack Sklar.
Casey and Co., Kenneth Colson.
Produits Lustral Engr., Léopold Lavoie.
Canadian Cleaner and Dyer Co., Paul U. Langevin.
Fashions News Publishing Co., Arnold-George Evans.

Production de papier-journal à la hausse

En décembre dernier et durant l'année 1945

En décembre dernier la production et les envois de papier-journal des fabricants canadiens accusent des gains légers et même appréciables, par rapport à 1944 et à 1939. La production s'élevait à 276,931 tonnes, au regard de 244,970 en décembre 1944 et 240,656 le mois correspondant de 1939. Les livraisons se chiffrent par 262,765 tonnes, contre 230,780 et 264,620 respectivement.

La production de toute l'année 1945 atteint 3,259,208 tonnes, soit 267,426 de plus que l'année précédente et 389,942 ou 13.6 p.c. de plus que 1939. Les expéditions se traduisent par 3,235,419 tonnes, augmentation de 234,811 sur 1944 et de 374,217 ou 13.1 p.c. sur 1939.

Durant décembre la production accusait sur les envois un excédent de 14,166 tonnes et les stocks des fabricants canadiens se sont accrus d'autant.

Aux Etats-Unis, les envois et la production ont décliné de 20.1 p.c. et 20.9 p.c. respectivement en décembre 1945, comparativement à 1939. Les livraisons ont surpassé la production de 988 tonnes et les stocks des fabricants américains ont diminué d'autant.

Les livraisons de Terre-Neuve en décembre 1945 ont haussé de 61.3 p.c. par rapport au même mois de 1939 et la production a augmenté de 6.9 p.c. Les expéditions aux Etats-Unis ont fléchi de 11 p.c., mais les livraisons outre-mer se sont accrues de 203.1 p.c. L'excédent des envois sur la production se place à 4,139 tonnes.

Durant le mois de décembre, les stocks nord-américains ont augmenté de 9,039 tonnes à 143,061. A

la fin de décembre 1939, ils étaient de 270,964 tonnes.

Pour le contrôle du crédit

Question présentée à l'étude par un comité spécial de l'Association des marchands détaillants

Un comité spécial du bureau provincial de l'Association des marchands détaillants étudie en ce moment avec soin la question du contrôle des crédits pour l'après-guerre. Sous la présidence de M. Léonce Beaudry, président provincial de l'Association, ce comité est à l'étude un projet qui concrétise l'opinion de l'Association. En principe ce groupe professionnel de marchands soutient qu'à la disparition des règlements de la guerre, affectant le crédit les provinces devraient mettre en force immédiatement une législation adéquate qui évite la répétition de certains abus dont le public, tout autant que les marchands, ont été victimes dans les années d'avant-guerre.

L'Association des marchands détaillants propose, nous a déclaré M. Fernand Boissieu, secrétaire général de l'Association, le contrôle de la vente à tempérament par les provinces. Un contrat uniforme et bien clair devrait être rédigé; le prix de l'article devrait être celui qu'on demande pour le même article au comptant, plus un intérêt et des frais de finance, basés sur la longueur du crédit demandé; chaque vente devrait faire l'objet d'un contrat séparé; le taux de l'intérêt devrait être fixé par la loi pour les articles d'usage courant; la longueur maximum des termes devrait être de 10 mois avec un acompte d'au moins 25 p.c. et des versements mensuels maximaux inférieurs à 85. Nous demandons, de plus, pour des articles d'un caractère plus permanent, qu'un acompte proportionnellement moins considérable soit exigé et des termes plus longs accordés.

Essentiellement nous concourons avec le mémoire présenté par les agences de bien-être social en vue de protéger, non seulement le marchand sérieux, mais encore le public, contre les abus et par là l'économie canadienne."

Les Américains sont bien nourris

Londres, 17. — "Il y a assez de nourriture gaspillée à New-York en une nuit pour nourrir l'Angleterre durant une semaine", a déclaré hier M. D.-R. Nicholson, de la Factory Manufacturing Clothing Association, qui a récemment visité les Etats-Unis.

M. Nicholson a dit que la délégation dont il faisait partie a été surprise et étonnée de voir l'Amérique travailler si fort, plus fort que le peuple anglais. L'explication à ce fait, a-t-il ajouté, est que les Américains sont bien nourris.